

2015

Rénovation énergétique des logements



Mise en œuvre locale

Retours
d'expérience
et conseils



Sommaire

07	I – METTRE EN ŒUVRE DES POLITIQUES LOCALES COHÉRENTES
13	II – INCITER À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
18	▾ Focus sur le milieu rural
20	▾ Témoignage : Ardèche Verte
22	▾ Témoignage : Communauté de communes du Pays des Herbiers
25	III – ACCOMPAGNER LES PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
32	▾ Focus sur l'accompagnement des copropriétés
34	▾ Témoignage : Brest métropole Océane
36	▾ Témoignage : Métropole Européenne de Lille
39	IV – FINANCER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
45	▾ Focus sur le Tiers Financement
46	▾ Témoignage : Pays de Saint-Brieuc
48	▾ Témoignage : Conseil Général de l'Allier
51	V – MOBILISER LES PROFESSIONNELS
58	▾ Témoignage : Biovallée
60	▾ Témoignage : Communauté de Communes Loches Développement
63	Ils participent au Club des initiatives locales pour la rénovation énergétique
69	Lexique



Edito

Laurent Girometti, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

Retour d'expériences sur les initiatives locales pour la rénovation énergétique des logements

Réaliser des économies d'énergie dans le bâtiment est le premier grand chantier pour réussir la transition énergétique de la France dans les prochaines années. Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour une croissance verte, cible à cet effet de nombreuses mesures permettant d'accélérer et d'amplifier les travaux de rénovation. Des objectifs ambitieux d'amélioration de la performance énergétique du parc sur le long terme ont été fixés en cohérence avec les enjeux de réduction de la consommation énergétique et de diminution des factures des ménages.

La transition énergétique est l'affaire de tous et les collectivités, de toutes échelles, se mobilisent pour inciter et accompagner les particuliers dans la rénovation énergétique de leur logement.

De nombreuses collectivités se sont engagées, durablement, dans des projets en faveur de la rénovation énergétique du parc de logements de leur territoire. Ces initiatives doivent être soutenues afin de s'appuyer sur cette intelligence locale et démultiplier les effets de la politique du gouvernement, notamment en incitant aux expérimentations innovantes. C'est cet esprit qui anime la démarche des territoires à énergie positive pour la croissance verte. Il s'agit également d'une véritable opportunité pour les territoires car cela représente un gisement d'emplois considérable qui permet aussi de lutter contre la précarité énergétique qui touche 3,8 millions de ménages en France.

Un appel à projets lancé en mai 2013 par le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité et le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, a permis de repérer et promouvoir les initiatives locales en faveur de la rénovation énergétique. Afin de valoriser et diffuser les bonnes pratiques, les acteurs locaux et nationaux à l'origine de ces démarches ont pu se réunir lors des rencontres du Club national des initiatives locales pour la rénovation énergétique. Ces rencontres ont permis de présenter les projets mis en œuvre localement et de partager les retours d'expérience des territoires.

Le présent document est un condensé des témoignages recueillis et des échanges réalisés, organisé de manière à ce que vous, acteurs de la rénovation énergétique, puissiez en tirer les informations les plus précieuses pour lancer un nouveau projet ou développer vos projets mis en place pour inciter et accompagner la rénovation énergétique des logements dans vos territoires.

Bonne lecture.

Introduction

Afin de repérer et valoriser les démarches favorisant la réalisation des travaux de rénovation énergétique dans les logements, un appel à projets a été lancé en mai 2013 conjointement par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité. Cet appel à projets a suscité une large mobilisation des collectivités sur l'ensemble du territoire national qui ont présenté des projets sur les différentes thématiques ciblées. Les dossiers reçus ont été analysés par deux commissions complémentaires qui ont pu désigner les projets les plus remarquables selon les thématiques identifiées et les échelles de collectivités. Ainsi, le Palmarès 2013 rassemble les 10 initiatives locales pour la rénovation énergétique les plus remarquables sur les territoires.

└─ L'appel à projets en chiffres : 85 dossiers de candidature, 22 régions représentées, 10 lauréats et 1 mention spéciale du Jury.

Dans la prolongation de la remise du Palmarès, une mise en réseau plus globale a été concrétisée par la mise en place du Club national des initiatives locales pour la rénovation énergétique qui a trois objectifs principaux :

Promouvoir et faire connaître les bonnes pratiques en matière d'accompagnement des projets de rénovation énergétique des logements des ménages

Fédérer les acteurs du monde de la rénovation énergétique au sein d'un réseau en créant un lieu de rencontre et d'échanges

Mettre à disposition des outils partagés pour les collectivités ayant engagé une démarche pour promouvoir la rénovation énergétique ou celles souhaitant en engager une.

Il entend rassembler le plus largement possible les acteurs mobilisés dans le domaine de la rénovation énergétique et est constitué des représentants des collectivités ayant participé à l'appel à projets, des représentants des ministères en charge de la rénovation énergétique et de leurs agences (ADEME, Anah et ANIL) ainsi que des représentants d'associations et de fédérations de professionnels engagées dans la promotion de la rénovation énergétique.

Le Club s'est réuni à deux reprises au cours de l'année 2014. Ces rencontres ont permis d'identifier les facteurs de réussite, les freins à lever ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien des projets en faveur de la rénovation énergétique.

└ Deux rencontres du Club en 2014 :

Le 1^{er} juillet sur la thématique de l'accompagnement pour la rénovation énergétique

Ateliers : les outils de communication, l'accompagnement des copropriétés, la mise en place d'une structure d'information et de conseils et l'adaptation au contexte rural.

Le 17 octobre sur la thématique de la mobilisation des financements et des professionnels

Ateliers : le développement des offres globales de professionnels, la mobilisation des acteurs locaux pour les financements, les indicateurs de suivi et la structuration des filières locales.

Ce livret a pour objectif de présenter une synthèse des retours d'expérience et des échanges réalisés lors des rencontres du Club. Les présentations et les discussions menées ont permis d'identifier 5 axes prioritaires pour favoriser la rénovation énergétique des logements dans les territoires :

- **Mener** des politiques locales cohérentes, notamment en articulant les actions sur l'habitat et sur l'énergie ;
- **Informier et sensibiliser** les occupants et les propriétaires ;
- **Proposer** un accompagnement technique et financier ;
- **Inciter** à la rénovation énergétique par des dispositifs financiers adaptés ;
- **Mobiliser** les professionnels pour avoir une offre structurée et de qualité sur le territoire.

Un chapitre est consacré à chacun de ces axes présentant les premières réflexions à mener pour lancer un projet, les conditions de réussite à rassembler pour partir sur de bonnes bases, les outils disponibles à l'échelle nationale et enfin des exemples d'outils développés à l'échelle locale pour mettre en œuvre des projets permettant d'accélérer la rénovation énergétique des logements. Des focus sur certaines thématiques sont également présentés ainsi que des témoignages sur les projets les plus remarquables, donnant des exemples concrets de mise en application des bonnes pratiques.

Mettre en œuvre des politiques locales cohérentes

Massifier les rénovations énergétiques nécessite la mise en œuvre de politiques locales cohérentes tendant vers un objectif commun. Une gouvernance claire et partagée et la réalisation concertée de documents de cadrage sont une des clés de réussite.



1. Mettre en œuvre des politiques locales cohérentes

Par où commencer ?

Rassembler les services concernés par cette problématique au sein de la collectivité

Identifier les personnes, directions ou services concernés par la problématique de la rénovation énergétique en amont permet non seulement de les impliquer le plus tôt possible dans la définition de la stratégie à adopter, mais aussi de s'assurer que l'ensemble des thématiques est couvert. Tout en gardant un processus et une gouvernance simple, il est important de réunir le plus tôt possible les acteurs concernés au sein de la collectivité, en particulier ceux qui ont des compétences habitat d'une part et énergie d'autre part, afin de mener une politique locale cohérente et d'articuler les différentes actions mises en œuvre.

Identifier l'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique sur le territoire

Une bonne connaissance de l'ensemble des acteurs concernés par la rénovation énergétique et de leurs actions sur le territoire permet de construire une politique cohérente par rapport aux projets déjà existants. Par exemple, l'ADEME, l'Anah, l'ANIL, la DREAL ou DDT(M) sont des parties prenantes dans les politiques de rénovation énergétique et leurs actions sur le territoire doivent être prises en compte dans la définition d'un nouveau projet. Les actions mises en place par des collectivités locales sur d'autres territoires sont également intéressantes à connaître, afin de comprendre leur efficacité et d'obtenir des éléments de résultats comparatifs. Lors de la réalisation de cet état des lieux, il conviendra de veiller à l'articulation des champs de compétences des différentes échelles territoriales, de l'échelon communal jusqu'à l'échelon régional.

Les conditions de réussite

Mettre en place une gouvernance pérenne et efficace

Une gouvernance pérenne et efficace permet d'apporter aux partenaires une vision claire du fonctionnement des dispositifs mis en place pour inciter à la rénovation énergétique et assurer la bonne articulation des rôles de différents acteurs. Une gouvernance à plusieurs niveaux peut par exemple être envisagée, avec un comité de pilotage au niveau du territoire, dont le rôle serait de définir les orientations communes, et des commissions spécifiques dont les membres seraient en charge de décliner opérationnellement les actions et d'être les relais du projet auprès des particuliers. Ce type de gouvernance à plusieurs niveaux a notamment été mis en place dans le cadre du programme Habiter Mieux en Ardèche verte.

Répartir les rôles de chacun des acteurs

Les rôles et responsabilités de chacun des acteurs doivent être non seulement équitablement répartis en fonction de leur implication souhaitée, mais aussi clairement définis, communiqués et partagés entre tous. Il convient également de veiller à associer au maximum les acteurs impliqués afin de garantir une bonne articulation et cohérence des actions menées tout en s'assurant de la possibilité de les décliner sur le terrain.

Les outils disponibles

Les dispositifs nationaux

La circulaire de juillet 2013

Cette circulaire, signée par les ministres du logement et de l'écologie, précise les modalités de mise en œuvre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) au niveau des territoires, sous l'autorité des préfets. En synthèse, elle rappelle les trois volets d'actions complémentaires du PREH :

- enclencher la décision de rénovation par l'accompagnement des particuliers ;
- financer les travaux de rénovation en proposant des aides financières aux ménages ;
- mobiliser les professionnels pour garantir la qualité des rénovations.

Elle précise également la gouvernance à instaurer à l'échelle régionale et départementale, sous la responsabilité des préfets de région et de département. Une instance régionale de pilotage doit permettre de traiter les trois volets du PREH, porter sur l'ensemble des publics ainsi que mobiliser l'ensemble des acteurs en assurant la coordination et la synergie des actions de chacun.

L'instance de pilotage départementale a pour objectif d'assurer le lien entre les différents acteurs, notamment les directions régionales de l'ADEME, les collectivités territoriales, les opérateurs de l'Anah, les professionnels, etc.

Article 56 de la petite loi TECV

Dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique, une montée en compétence des collectivités territoriales est prévue afin de faciliter leur implication directe sur ce sujet. D'une part, l'État s'engage aux côtés des régions à travers un volet « transition énergétique » ambitieux dans les contrats de plan État-Régions. D'autre part, les intercommunalités portent et animent des projets locaux avec les habitants.

La région constitue l'échelon pertinent pour coordonner les études, diffuser l'information et promouvoir les actions en matière d'efficacité énergétique. Elle favorise l'implantation de plateformes territoriales de la rénovation énergétique à l'échelle des intercommunalités et les actions qui l'accompagnent, notamment pour lutter contre la précarité énergétique en matière de logement. Elle est garante de la bonne adéquation entre l'offre des établissements de formation initiale et les besoins des entreprises pour répondre aux défis techniques de construction en matière de transition énergétique.

L'article L. 222-1 du code de l'environnement est complété avec les éléments résumés ci-dessous :

Le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie fixe un programme régional pour l'efficacité énergétique.

Ce programme s'attache notamment à :

- a) Définir un plan de déploiement des plateformes territoriales de la rénovation énergétique
- b) Promouvoir la mise en réseau de ces plateformes en vue de la réalisation d'un guichet unique
- c) Définir un socle minimal en matière de conseils et de préconisations relatifs aux travaux concernés, fournis par les plateformes territoriales, en fonction des spécificités du territoire
- d) Arrêter les modulations régionales du cahier des charges du « passeport énergétique »
- e) Proposer des actions pour la convergence des initiatives publiques et privées en matière de formation des professionnels du bâtiment.

Les outils locaux

▮ Les documents de programmation et de planification

Produire des documents de planification cohérents

Il est possible pour les collectivités de produire de façon cohérente et avec une gouvernance partagée le Plan Local de l'Habitat et le Plan Climat Energie Territorial et éventuellement le Plan Local d'Urbanisme. C'est ce qu'a réalisé la Communauté Urbaine de Brest en faisant travailler ensemble ses compétences énergie et habitat. L'élaboration conjointe, au sein du PLU facteur 4, du Plan Climat Energie Territorial (PCET) et du programme local de l'habitat a permis de réfléchir, de manière transversale, aux actions de maîtrise de l'énergie dans le parc immobilier. Le PLU Facteur 4 a ainsi abouti à la rédaction de documents d'urbanisme intégrant les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) habitat et énergie (PCET) au service de l'objectif d'attractivité de l'agglomération et du maintien des familles dans la ville. C'est également dans ce cadre qu'a été élaborée la stratégie d'intervention sur le parc privé, qui s'appuie sur les fiches actions référencées au sein du plan climat énergie.

Au-delà d'une bonne articulation de ces différents documents, il est également possible de ne produire qu'un document unique répondant à l'ensemble de ces objectifs.

Indiquer des objectifs spécifiques sur la rénovation des bâtiments dans le SRCAE

Le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) définit les grandes priorités régionales sur ces sujets et répond à des enjeux économiques, environnementaux, sociaux, industriels et sanitaires. L'inscription d'objectifs spécifiques concernant la rénovation énergétique dans ce document permet de fournir non seulement le cadre de référence régional en la matière mais aussi une boîte à outils permettant d'aider les collectivités à définir les actions concrètes à mener sur leurs territoires, et ainsi de placer la rénovation du parc bâti au cœur de la stratégie énergétique.

▮ Une gouvernance à l'échelle régionale

La mise en commun des moyens et l'alignement des objectifs de plusieurs collectivités permettent de proposer et déployer des stratégies de rénovation énergétique efficaces et à plus fort impact. Les Plans Bâtiment Durable en région constituent notamment un cadre pour une action conduite à l'échelle des territoires afin à la fois de susciter l'adhésion des acteurs publics et celle des ménages.

Ils permettent également de favoriser la montée en puissance et en compétence de la filière de l'offre de services. Les Plans Bâtiments Durables régionaux prennent des formes différentes selon chaque région afin de s'adapter au contexte local, mais sont néanmoins tous basés sur une approche collective et partenariale avec l'ensemble des acteurs de la filière du bâtiment. Les régions peuvent ainsi s'appuyer sur l'expertise du Plan Bâtiment qui fédère au plan national et fait travailler ensemble les acteurs de la construction et de l'immobilier durable. De la même manière, les chartes de partenariats entre les collectivités sont un outil possible à mettre en place afin de mutualiser les efforts et de mettre en place des politiques cohérentes.

Autre exemple de bonnes pratiques : Le plan 100 000 logements du Nord Pas de Calais

L'ambition politique du Nord-Pas de Calais est de **relever le défi de la réhabilitation énergétique et environnementale des logements anciens et de s'inscrire dans les accords internationaux et européens de division par 4 des émissions de gaz à effet de serre** (soit une optique « facteur 4 ») à l'horizon 2050.

C'est en ce sens que la Région Nord-Pas de Calais propose à l'ensemble des partenaires concernés un plan régional de réhabilitation énergétique et environnementale du parc de logements anciens avec un premier affichage intermédiaire de 100 000 logements réhabilités d'ici 2015.

Face à la complexité du sujet et la rareté de la ressource publique, la Région Nord-Pas de Calais propose à ses partenaires de relever le défi de la réhabilitation énergétique massive du parc de logements **en mobilisant chacun** en fonction de ses compétences et de ses domaines d'expertise, ses dispositifs et ses moyens d'action actuels au profit de cette ambition. Il ne s'agit pas de créer de nouveaux dispositifs mais bien de développer, d'orienter et d'allier les dispositifs existants pour construire ensemble la stratégie la mieux adaptée à la résolution du problème de la surconsommation énergétique des logements anciens.

Concrètement, ce pacte régional se matérialise par la **mise en place à l'échelle locale d'un partenariat avec les territoires**, formalisé dans le cadre de conventions de partenariat, confirmant des enjeux et objectifs communs ainsi qu'un programme d'actions prioritaires. Ainsi, des conventions de partenariats ont été signées individuellement avec treize communautés urbaines, communautés d'agglomération et départements, ce qui permet à la fois de couvrir l'ensemble du territoire et d'avoir une action concertée et cohérente.

À retenir

3 CLÉS POUR METTRE EN PLACE DES POLITIQUES COHÉRENTES SUR LE TERRITOIRE

1. Identifier

et impliquer l'ensemble des acteurs de la collectivité et du territoire concernés.

2. Mettre en place

une gouvernance pérenne, efficace et partagée.

3. Se fixer des objectifs

avec une stratégie commune décrite dans des documents de cadrage partagés et cohérents.



2

Inciter à la rénovation énergétique



Une connaissance fine de son territoire et une communication claire et ciblée vers les publics les plus concernés par la rénovation énergétique permettent d'inciter efficacement à la rénovation énergétique.



Par où commencer ?

Connaître son territoire

Une connaissance fine des typologies de logements et des profils des ménages sur son territoire permet aux collectivités d'orienter et d'adapter leur politique en matière de rénovation énergétique mais également leur plan de communication pour répondre aux attentes les plus fortes des habitants et aux populations qui en ont le plus besoin.

Définir des publics à cibler

Préciser les publics ciblés permet d'optimiser l'efficacité d'une campagne de sensibilisation en concentrant les efforts et les ressources sur les publics ayant la volonté et/ou le besoin de rénover leur logement.

Adapter sa communication

L'information diffusée via différents modes de communication doit être adaptée selon les destinataires. Pour les particuliers, seront diffusées dans un premier temps des informations sur les aides disponibles, avec éventuellement un premier ciblage en fonction des informations collectées. Pour des entreprises ou des artisans, le discours sera plus technique et davantage tourné sur la formation et l'offre de travaux à proposer aux ménages. Bien que le contenu soit primordial, pour qu'une communication soit efficace la forme doit être la plus simple, la plus claire et compréhensible possible.

Prendre en compte les particularités des publics isolés

Les publics les plus isolés, vivant dans des territoires où l'habitat est majoritairement diffus, sont les plus difficiles à sensibiliser et constitue généralement une cible prioritaire des politiques de rénovation énergétique. Des moyens spécifiques doivent alors être développés pour les atteindre et leur communiquer les enjeux de la rénovation énergétique.



Les conditions de réussite

Collecter les données clés de son territoire

Cibler les données clés rendra plus efficace leur collecte. Trois types de données permettent d'obtenir une connaissance fine de son territoire et d'établir un diagnostic territorial :

- **des données sur le territoire** : densité et répartition de la population, nombre de communes, répartition des acteurs locaux de médiation ou d'information sur l'énergie déjà présents, politiques déjà menées en matière de rénovation énergétique ;
- **des données sur le parc de logements** : nombre de logements, type de logements (collectif ou individuel), performance thermique, type architectural, ancienneté des bâtiments ;
- **des données sur les ménages** : revenu et ressources, âge, durée d'installation dans le logement et autres facteurs facilitant le déclenchement des travaux.

Mettre en place une communication simple, claire et efficace

La qualité de l'information transmise et du contact entre le conseiller en énergie et le particulier est primordiale car le conseiller doit se positionner comme un tiers de confiance pour le particulier. De plus, l'information et la sensibilisation des ménages ne doivent pas être négligées car elles constituent la toute première étape du processus d'accompagnement des particuliers, qui permettra par la suite de les inciter à la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Organiser des visites à domicile

Les visites à domicile auprès des ménages jouent deux rôles clés dans l'incitation à la rénovation énergétique :

- aller à leur rencontre sans attendre qu'ils ne se rendent eux-mêmes dans des points d'information, c'est-à-dire maximiser la démarche de sensibilisation et de communication ;
- réaliser un diagnostic visuel du logement, c'est-à-dire améliorer la connaissance du territoire et ainsi proposer les solutions de rénovation les plus adaptées aux ménages susceptibles de rénover leur logement.

Utiliser les bons arguments en les adaptant aux interlocuteurs et au contexte local

Le retour sur investissement via une baisse des factures énergétiques n'est pas toujours vérifié. Il ne doit donc pas être utilisé comme le seul argument pour déclencher la décision de rénover. Il est plus pertinent de parler du **gain de confort** apporté par ces travaux de rénovation énergétique. Parmi les autres éléments à mettre en avant, on peut citer une **meilleure santé** pour les ménages (le lien entre précarité énergétique et le développement de maladies a été démontré par la fondation Abbé Pierre), la **non-dégradation de la vie sociale** (un logement dégradé pousse dans la majorité des cas les occupants à ne plus recevoir et à ne plus inviter chez eux), le **maintien à domicile des personnes âgées** ou encore la **transmission du bien pour les ménages âgés**.

Les outils disponibles

Les dispositifs nationaux

─ Campagne de communication nationale

Une campagne de communication grand public « j'éco-rénove, j'économise » a été lancée par le gouvernement à l'automne 2013 dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat visant à faire connaître aux Français le dispositif mis en place pour les informer et les inciter à engager des travaux de rénovation énergétique. Un numéro unique (N° Azur 0 810 140 240) et un site internet dédié www.renovation-info-service.gouv.fr permettent de renseigner les particuliers sur les aides disponibles et de les orienter vers le Point rénovation info service le plus proche de chez eux.

Dans un souci de simplicité et d'homogénéité de la communication, une marque et un univers graphique spécifiques ont été créés afin de faire le lien entre l'ensemble des outils et des acteurs impliqués dans ce plan. Des kits de communication complets ont été mis à disposition des collectivités locales sur le site internet.

─ Les ambassadeurs de l'efficacité énergétique

Près de 1 000 ambassadeurs de l'efficacité énergétique (Anah) vont être recrutés et formés via le dispositif des emplois d'avenir avec pour mission de détecter et d'identifier les ménages les plus précaires, les plus isolés et en situation de précarité énergétique afin de leur proposer les aides et programmes dispensés notamment par l'Anah.

Les outils locaux

─ Approfondir la connaissance du territoire

Identification par des relais de terrain : La multiplication des acteurs pour le repérage sur le terrain permet une identification spécifique des ménages, notamment en situation de précarité énergétique. Ces acteurs sont généralement des travailleurs sociaux, mais il est possible de nouer des partenariats avec d'autres types de structures moins conventionnelles tels que les agences immobilières, les facteurs, les notaires, etc. Ces acteurs peuvent être mobilisés dans le cadre d'un dispositif SLIME, service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie, qui permet de valoriser une partie des sommes investies par des CEE. Des ambassadeurs de l'efficacité énergétique peuvent aussi être employés pour rendre visite aux ménages.

Croisement de données existantes : Plus spécifiquement pour l'identification de la précarité énergétique, des partenariats avec les fournisseurs d'énergie peuvent être engagés afin qu'ils communiquent les coordonnées des ménages bénéficiant d'un Tarif de Première Nécessité ou d'un Tarif Spécial de Solidarité ou des personnes en difficulté de paiement. Un repérage peut aussi être effectué en croisant les données des fichiers Filocom (Fichier des Logements par Commune) avec les revenus des ménages issus des données de la Direction Régionale des Finances Publiques.



Repérage par thermographie : L'identification des logements les plus énergivores peut aussi passer par un repérage des déperditions thermiques par thermographie aérienne ou verticale. Cette action peut aussi être couplée à une action de sensibilisation en distribuant des « thermocartes » aux ménages concernés.

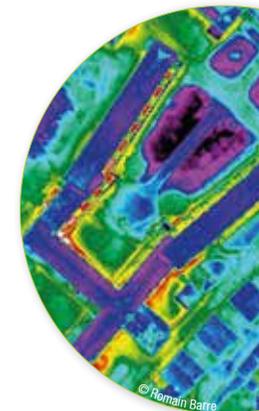
─ Développer des outils de communication spécifiques

Certaines collectivités, très motrices et impliquées sur la thématique de la rénovation énergétique, proposent des dispositifs de communication innovants permettant de sensibiliser puis d'inciter le grand public à s'engager dans de tels travaux, en voici quelques exemples :

- la diffusion de lettres municipales, d'affiches, de brochures diverses et de guides sur l'acte de rénover et sur les économies d'énergie réalisables ;
- l'organisation de balades thermographiques : outil ludique et visuel permettant de découvrir les déperditions thermiques des habitations et de fournir des conseils pratiques pour la réalisation de travaux d'économies d'énergie.
- la création d'un site internet au niveau local pour sensibiliser, informer et surtout optimiser le temps passé en rendez-vous avec les ménages par la suite ;
- la réalisation de rénovations exemplaires : projet pédagogique grandeur nature avec des visites de particuliers et de professionnels ;
- la mise en place de permanences de la rénovation énergétique pour apporter un premier niveau de conseils au plus près des habitants ;
- Le déploiement du défi «Familles à énergie Positive » : 7735 familles participent en 2015 au défi « Familles à Énergies Positives », soutenu par l'ADEME et coordonné par l'ONG Prioriterre. L'objectif est de diminuer de 8% leur consommation d'énergie par rapport à l'hiver précédent avec des actions sur le chauffage, l'eau chaude, les équipements électriques.

Urbaines ou rurales, propriétaires ou locataires, avec une moyenne d'économie de 18%, soit 13GWh sur une année et un gain sur la facture d'environ 200 euros, les familles de la saison 2013-2014 ont réussi leur défi. Une réussite qui incite certains à aller plus loin : plus de 50% des familles participantes envisagent des travaux à plus long-terme pour pérenniser les économies réalisées et, pourquoi pas, en réaliser encore davantage. Au delà d'un intérêt économique, le défi « Familles à Énergies Positives » a conduit surtout à une prise de conscience qu'il est possible de réduire sa consommation d'énergie, et donc sa facture, avec quelques bonnes habitudes.

Depuis le lancement de l'initiative en 2008, ce sont 23 000 familles qui ont relevé le Défi.



Focus sur le milieu rural



La facture énergétique des ménages dans les communes de moins de 2 000 habitants, majoritairement situées en milieu rural, dépasse de 23 % la moyenne nationale, évaluée par l'Insee à 1 450 € par an, alors que dans les zones urbaines celle-ci est inférieure de 14 % à ce montant.

Ces écarts sont majoritairement dus à la nature même de l'habitat rural, bien plus souvent individuel, et généralement ancien et insuffisamment isolé, encore chauffé avec des systèmes onéreux parce que peu performants, comme le chauffage par cuve à fioul.

La rénovation énergétique des logements en milieu rural représente donc un enjeu important, d'une part pour atteindre les objectifs fixés de réduction des consommations énergétiques, et d'autre part pour limiter la facture énergétique des ménages tout en augmentant leur confort.

Quelques clés pour réussir sur votre territoire

▬ Sensibiliser et diffuser les bons messages

La sensibilisation des ménages vivant en milieu rural nécessite notamment :

- de s'appuyer sur des relais locaux (élu, travailleurs sociaux, ADIL, associations, ARS...) qui sont au plus près des habitants ;
- d'utiliser de bons vecteurs d'information (presse locale, spots radio, guides, participation à des salons, permanences mobiles...);
- d'être omniprésent sur le territoire ;
- de porter un seul et même discours.

Afin de sensibiliser au mieux les travailleurs sociaux, des réunions d'information peuvent être animées par les services du Conseil Général en collaboration avec l'Anah et l'Agence Régionale de Santé (ARS). Des formations-actions peuvent également être mises en place pour permettre aux travailleurs sociaux de mieux appréhender ce domaine et les munir d'outils de repérage très simples. Par ailleurs, des réunions d'information peuvent être organisées en direction des élus car il est primordial que l'ensemble des actions menées soient portées politiquement. Ainsi des plaquettes, des guides peuvent être mis à leur disposition afin d'améliorer leur connaissance des programmes menés.

▬ Adapter sa communication

Pour parvenir à sensibiliser les ménages vivant en milieu rural, l'une des conditions nécessaires est la diffusion d'une communication adaptée. Pour cela, de nombreuses expériences innovantes de communication ont été mises en œuvre par les territoires :

- l'organisation d'événements dédiés aux économies d'énergie tels que des fêtes de l'énergie, le défi famille énergie positive, des soirées de la thermographie, permettant aux acteurs locaux de se faire connaître et d'être identifiés par le grand public jusque dans des territoires très reculés ;
- la mutualisation et le partage des outils de conseils et des ressources sur plusieurs territoires via l'organisation de permanences alternées pour la mise en place de Points Rénovation Info Service (Adil, réseau de l'Anah ou réseau des Espaces Info Energie) ou encore l'utilisation d'un stand mobile de la rénovation énergétique présent lors de rassemblements de la population (marchés, foires, etc.) dans les plus petits bourgs ruraux.

De manière plus générale, des réunions d'information, des articles dans la presse locale, des spots radio, des affichages sur les panneaux communaux, des courriers électroniques sont des actions concrètes permettant de sensibiliser au mieux tous les habitants.

▬ Opter pour une approche globale

Une approche globale regroupant les enjeux de la précarité énergétique, du vieillissement, du mal logement etc., notamment à travers la réalisation de diagnostics globaux, permet d'approcher de façon plus pertinente des publics ruraux et d'éviter de les sur-solliciter. Travailler avec l'ensemble des partenaires nationaux, régionaux, départementaux et locaux dans le cadre de conventions de programme permet de répondre à cet objectif.





Habiter mieux en Ardèche

“ Mobiliser les acteurs intermédiaires pour créer une vraie dynamique territoriale ”

Guillaume Bacciotti
Chargé de mission cadre
de vie et territoire durable

Le projet en chiffres :

Entre septembre 2012 et septembre 2013 :

- > Budget annuel : **200 000 €**
- > **161** propriétaires occupants ont déposé un dossier pour des travaux de rénovation énergétique
- > **4,3** millions € de travaux générés
dont **54 %** de subvention en moyenne
- > Un gain énergétique moyen de **41 %**

Le projet

Le Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux en Ardèche verte » vise à lutter contre une précarité énergétique grandissante sur un territoire étendu (81 200 habitants dans 64 communes), majoritairement rural. L'objectif est d'accompagner la rénovation de 600 logements (propriétaires occupants et propriétaires bailleurs éligibles aux aides de l'Anah) sur les cinq ans du programme et à l'échelle de 6 intercommunalités.

Les points forts

- > Un programme d'intérêt général labellisé « Habiter Mieux ».
- > Des animations spécifiques d'information et de repérage adaptées à un territoire rural très étendu :
 - plan de communication et d'information pour faire connaître le dispositif (réunions publiques d'information, guides, articles de presse, page internet et numéro unique dédiés, permanences locales présentes sur le territoire...);
 - implication d'un maximum d'acteurs locaux de terrains (élus communaux, travailleurs sociaux, centres socio-culturels, caisses de retraite ...) pour mener des actions ciblées ;
 - Bilan régulier du repérage et des actions réalisées (tableau de bord des contacts).

Zoom sur l'implication des acteurs locaux

Une mobilisation des acteurs sur plusieurs niveaux :

- Un comité de pilotage global sur le territoire, qui se réunit deux fois par an, suit le dispositif, évalue les bilans et oriente la mission. Il est composé des membres suivants : élus intercommunaux, financeurs, PACT Habitat et Développement Ardèche, Anah et d'autres structures concernées par la rénovation énergétique (Procvivis, Caisses de retraite, acteurs techniques, organisations professionnelles du bâtiment, Conseil général pour le compte des travailleurs sociaux).
- Des commissions locales intercommunales, composées d'élus municipaux, se réunissent 2 fois par an pour suivre notamment les affaires sociales et sont donc en contact direct avec la population. Ce sont des relais efficaces du programme.
- Un réseau de travailleurs sociaux, dont l'objectif est de repérer le maximum de ménages susceptibles de réaliser des travaux de rénovation. Ce réseau est animé à travers des réunions de suivi social, de façon plus ou moins informelle, avec des réunions dédiées ou des interventions dans des événements existants. Les travailleurs sociaux dépendent du Conseil Général, de la MSA (Mutuelle Sociale Agricole), de la CAF et des centres socio-culturels du territoire. Les travailleurs sociaux remplissent des fiches-contact qui sont ensuite récupérées au niveau du programme.

L'ensemble de ce réseau est animé à la fois à travers les différentes réunions et commissions organisées qui permettent de diffuser l'information, mais aussi grâce à un « mode d'emploi du PIG » présent dans toutes les mairies. Les particuliers peuvent également obtenir de l'information grâce à un numéro unique mis en place mais aussi directement en mairie.





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DES HERBIERS



Vers un habitat durable

“ Sensibiliser les habitants par des dispositifs pédagogiques à l'éco-rénovation et à l'éco-construction ”

Damien Soullard
chef de projet Habitat/Energies

Le projet en chiffres :

Entre 2006 et 2013 :

- > **25 %** du parc de logement a bénéficié du dispositif
- > **244 000 €** de budget annuel
- > **27 700 000 €** de chiffre d'affaire généré
- > **1 €** de subvention a entraîné en moyenne
- 16 €** de travaux

Le projet

En Pays de la Loire, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, rassemblant 8 communes et près de 28 000 habitants, encourage et soutient techniquement et financièrement les particuliers qui veulent entreprendre des travaux de rénovation énergétique, notamment au travers de nombreux dispositifs de sensibilisation (chantiers témoins, guide de l'habitat, permanences dédiées à la rénovation énergétique, balades thermographiques, organisation de la semaine de l'Energie, défis des familles à énergie positive, etc.).

Les points forts

- > Des résultats de tout premier ordre avec près de 25% du parc de logements ayant bénéficié du dispositif ;
- > Une connaissance très fine du parc de logements ;
- > Des partenariats multiples : Ademe, Elise (EIE de Vendée), Anah, Pact Vendée, Conseil Général, professionnels, etc. ;
- > La mise en place d'outils efficaces et adaptés au territoire qui vont déclencher la décision des ménages pour la réalisation de travaux de rénovation.

Zoom sur la thermographie aérienne et les balades thermographiques

En 2008, les élus de la Communauté de Communes ont décidé de lancer une campagne de thermographie aérienne infrarouge sur 80% du territoire intercommunal. Afin de restituer les résultats sous forme de carte à la population, des permanences ont été fixées dans les communes. En parallèle, un accompagnement technique individualisé a été fait sur le long terme à travers la permanence « Energies » afin de proposer :

- > une évaluation énergétique gratuite de l'habitation ;
- > la réalisation d'un diagnostic énergétique complet de l'habitation sur site, à la demande des propriétaires et sans obligation.

Au total, 2 500 foyers sont venus consulter les images (23% des foyers) lors de 109 heures de permanences. La restitution a entraîné :

- > une augmentation des rendez-vous en permanence « Energies », soit 800 rendez-vous de diagnostic énergétique ;
- > des travaux d'économies d'énergie réalisés ;
- > 1 500 évaluations énergétiques ;
- > plus de 100 diagnostics complets ;
- > près de 2 500 contacts avec les conseillers en énergie.

En complément, une balade encadrée par l'Espace Info Energie dans les rues des communes est proposée aux habitants du territoire afin d'observer à l'aide d'une caméra thermique les déperditions des façades des maisons. Après avoir ciblé un quartier et des rues contiguës, une première visite sur la Ville des Herbiers a été organisée en avril 2013.

Cette balade a permis d'échanger avec les participants autour des travaux d'économies d'énergies à réaliser sur leur logement, et plus précisément :

- > de visualiser les points faibles des habitations ;
- > d'impliquer les propriétaires dans le diagnostic de leur logement ;
- > de rendre concrètes les déperditions ;
- > éventuellement, de mutualiser des futurs travaux entre voisins.

Le budget de cette action s'intègre dans un ensemble de missions que l'espace Info Energie réalise pour la Communauté de Communes du Pays des Herbiers : 1 940 € par an.

Une trentaine de personnes se sont déplacées en avril 2013, et d'autres balades sont prévues durant l'hiver 2014-2015.



À retenir

LES 5 CLÉS D'UNE SENSIBILISATION RÉUSSIE

- 1. Identifier** clairement les publics cibles sur son territoire
- 2. Mettre en place** une communication simple, claire et efficace
- 3. Sensibiliser** les ménages à adopter des pratiques quotidiennes moins consommatrices
- 4. Aller à la rencontre** des ménages
- 5. Utiliser** les bons arguments : (gains de confort, économies d'énergie, santé, etc.)



© Biovallée et Tolles Filantes Production

3

Accompagner les projets de rénovation énergétique



© Arnaud Bouissou/MEDX - M. E. R.

Si près de quatre Français sur dix envisagent de faire des travaux énergétiques, dont 20% d'ici moins de deux ans, 73% ignorent les primes et subventions proposées en local en cas de travaux de rénovation énergétique¹. Lieux d'information et de conseil pour les particuliers mais aussi de mise en réseau pour les professionnels et les institutionnels, les structures d'accompagnement à la rénovation énergétique, réelles ou virtuelles, constituent des points de contacts clés pour tous, à toutes les étapes des projets et peuvent être déterminantes dans le passage à l'acte des ménages.

1. Étude IFOP novembre 2014 : Les français, les collectivités, et la transition énergétique



Accompagner les projets de rénovation énergétique

Par où commencer ?

Savoir ce qui existe déjà sur mon territoire

Il est primordial de bien identifier ce qui a déjà été mis en place autour de l'accompagnement des ménages, aussi bien à l'échelle nationale qu'à l'échelle du territoire, afin de **mettre en œuvre des politiques locales cohérentes**. Pour cela, il peut être utile de **s'inscrire dans les programmes locaux d'Habitat et d'Énergie** (PLH, PCET...) du territoire. Ce premier état des lieux permettra d'envisager par la suite les actions supplémentaires possibles sur le territoire. Par ailleurs, une connaissance précise du territoire et de ses enjeux ainsi que de l'état du parc de logements permettra de développer une **stratégie d'intervention ciblée** et avec le bon niveau d'objectifs à poursuivre.

Définir l'objectif et le niveau d'accompagnement des ménages

L'objectif premier d'une démarche d'accompagnement est de **répondre aux attentes des habitants et d'apporter un gage de confiance et de connaissance** sur le territoire. Selon le niveau de ressources des ménages, la performance énergétique de leur logement et la volonté des particuliers, les niveaux d'accompagnement privilégiés pourront varier, de l'information à la sensibilisation des ménages jusqu'à un accompagnement global et complet de l'amont à l'aval du projet de rénovation énergétique.

Identifier les acteurs clés et les ressources mobilisables pour développer des partenariats pertinents

Mobiliser l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la rénovation énergétique permet d'apporter un accompagnement complet tout au long du projet des particuliers. Ainsi, des partenariats peuvent être développés à l'échelle locale entre les **communes et les intercommunalités** ainsi qu'**aux différents niveaux de collectivités** (départemental, régional...). Par ailleurs, afin de construire un projet viable et solide, des partenariats avec des banques et des financeurs (Anah, Ademe, Conseil Régional, Conseil Général...), des **acteurs juridiques** (ANIL) et **techniques** (Points Rénovation Info Service, CAUE...) peuvent être développés.



Les conditions de réussite

Donner des informations et des conseils adaptés

Afin de répondre aux attentes de l'ensemble des habitants du territoire, proposer des conseils et surtout une offre adaptée aux besoins et ressources de chacun est déterminant. Cela passe tout d'abord par une **formation accrue** et pointue **des conseillers rénovation info-service** afin qu'ils répondent au mieux aux questions des particuliers désireux de réaliser des économies d'énergie. **Des outils informatiques pour des premières simulations** (éligibilité aux aides financières, performance énergétique du logement, etc.) peuvent être mis à la disposition des conseillers afin qu'ils fournissent aux particuliers des premières estimations et données chiffrées concernant leur projet. Dans un second temps, des **diagnostics thermiques**, voire des **audits énergétiques** individuels ainsi que des **diagnostics de solvabilité** des ménages peuvent être réalisés afin de proposer aux ménages la solution de rénovation de leur logement qui soit la plus adéquate à leur situation.



Inciter au passage à l'acte des ménages

Les ménages voudront d'autant plus s'engager dans des travaux de rénovation énergétique si les **financements** proposés sont **incitatifs et adaptés** à leurs besoins. Ainsi, les collectivités peuvent mettre à disposition des particuliers des types de **financements innovants et complémentaires aux financements proposés par l'État** (distribution de chèques d'accompagnement personnalisé, subventions pour les projets performants, avance de subvention ou encore tiers financement), ainsi que des dispositifs de garantie ou en se positionnant comme un tiers de confiance dans une démarche de conseils.

Accompagner tout au long du projet

Il est important de **garder contact avec un particulier** initiant une démarche, même s'il ne fait que se renseigner sur les aides financières mobilisables ou sur les travaux de rénovation énergétique qu'il peut effectuer. Des **fichiers de contacts** peuvent par exemple être mis en place afin que le conseiller puisse reprendre contact avec un particulier auquel il aurait donné des informations.

De même, un **accompagnement global**, de l'amont (information, sensibilisation) à l'aval (projet, montage financier et juridique, suivi des travaux) permet de maximiser les chances de réalisation des travaux par le ménage, et implique pour la collectivité de pouvoir proposer aux particuliers **un réseau de professionnels qualifiés** en mesure de réaliser les travaux. Le conseiller énergie peut également orienter le particulier de façon neutre lors de la comparaison des devis rédigés par les différentes entreprises et proposer une offre de suivi post-travaux.

Les dispositifs nationaux

┃ Les Points Rénovation Info Service et le numéro unique national

Dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat, un guichet unique national a été mis en place afin de faciliter l'accès à l'information et de promouvoir l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique. Il consiste en :

- un numéro Azur national, 0 810 140 240, orientant le particulier vers le Point Rénovation Info Service (PRIS) le plus proche de chez lui ;
- un site internet dédié, www.renovation-info-service.gouv.fr, permettant également d'orienter le particulier vers le PRIS correspondant à sa situation et comportant des informations relatives aux aides financières disponibles.

Véritable service public de proximité, les 450 PRIS présents sur l'ensemble du territoire offrent un conseil gratuit et neutre (conseil technique, financier, juridique) ainsi qu'un accompagnement personnalisé. Ils ont notamment une mission d'information concernant les subventions, aides financières et fiscales nationales ou locales dont peuvent bénéficier les demandeurs, les travaux de rénovation énergétiques, les orientations retenues en matière de politique énergétique locale, régionale et nationale, les labels et certifications et les coûts de référence disponibles pour les services, produits et ouvrages. Ils doivent également être capables :

- > d'orienter vers des professionnels RGE (fourniture de prestations intellectuelles, réalisation de travaux) ;
- > de sensibiliser les particuliers aux usages et comportements économes en énergie à adopter ;
- > d'informer sur le déroulement classique d'une opération de travaux, le conseiller sur chacune des différentes étapes du projet ;
- > d'orienter vers la direction départementale de la protection de la population en cas de litige avec un professionnel ;
- > d'aider à la compréhension des devis des entreprises.

┃ Les appels à manifestation d'intérêt pour la création de plateformes locales de la rénovation énergétique du logement privé

L'ADEME a lancé en 2014 des appels à manifestation d'intérêts régionaux, souvent en partenariat avec le Conseil Régional, afin d'inciter les collectivités locales à mettre en place des plateformes de la rénovation énergétique. Ces plateformes pourront proposer un service complet d'accompagnement pour faciliter la prise de décision des particuliers tout au long du processus de rénovation de leur logement. L'objectif est de mettre à disposition, dans un lieu unique, l'ensemble des compétences et des acteurs nécessaires pour la bonne réalisation du projet de rénovation. Il n'y a à l'heure actuelle pas de modèles prédéfinis de plateformes. Les appels à manifestation d'intérêt de l'ADEME devraient permettre de faciliter l'émergence de ces plateformes et de projets créatifs. Ce programme devrait financer 50 projets de plateformes début 2015.

Les outils locaux

┃ Mettre en place une structure d'information et de conseil auprès du particulier

Les partenariats possibles

Les acteurs clés et ressources mobilisables dans le but de créer une structure d'information et de conseils sont l'ensemble des acteurs intervenant dans le champ de la rénovation énergétique tels que :

- les points rénovation info service (Espaces Info Energie (EIE) dont les Agences Locales de l'Energie – les EIE sont soutenues et animées par l'ADEME et les collectivités partenaires –, Adils, etc.) ;
- l'Anah (aides financières et techniques aux personnes en situation de précarité énergétique) ;
- l'ADEME ;
- l'État : la DREAL, la DDT ;
- les opérateurs de l'Anah (accompagnement des travaux) ;
- les acteurs sociaux de terrain (associations, travailleurs sociaux...) pour repérer les ménages en situation de précarité énergétique ;
- les professionnels de la rénovation énergétique : bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises et artisans voire maîtrise d'ouvrage publique ;
- les chambres des métiers et de l'artisanat et organismes professionnels (FFB, CAPEB...) afin de créer un réseau de professionnels qualifiés.

Le rôle des conseillers

Les principaux rôles et responsabilités des conseillers sont les suivants :

- accueillir le public, donner un premier niveau d'information ;
- préciser le projet du ménage avec un premier diagnostic du logement (sans visite) ;
- réaliser une visite in situ pour réaliser un audit/ diagnostic plus précis (directement ou en orientant un bureau d'études qui peut être conventionné) ;
- suivi des travaux comme AMO ou MOE déléguée (mise en relation avec les professionnels, gestion des devis, conseils techniques) ;
- après travaux, vérification de la réalisation des travaux et éventuellement suivi des consommations ;
- sensibilisation aux éco gestes et à la bonne utilisation du logement rénové ;
- conseiller sur le plan de financement des travaux.



Les outils web

De nombreux outils web peuvent être utilisés pour accompagner les ménages dans la réalisation de travaux de rénovation énergétique : sites et blogs d'information, annuaires de professionnels en ligne, outils de simulation financiers, forums d'échange de bonnes pratiques. Ces outils sont complémentaires à une structure physique, permettent de communiquer largement, et représentent un appui pour les conseillers.

▬ Suivre les dossiers de rénovation énergétique

Le répertoire des professionnels RGE

Au niveau national, un annuaire des professionnels RGE (Reconnu Garant Environnement) est disponible en ligne à l'adresse suivante :

<http://renovation-info-service.gouv.fr/trouvez-un-professionnel>.

Localement, il est également possible de mettre en place des conventions avec des professionnels habilités permettant de créer un réseau fiable avec des offres encadrées. Dans le cadre de sa plateforme Tinergie, Brest Métropole Océane propose par exemple aux propriétaires de logements un réseau de diagnostiqueurs, d'entreprises du bâtiment et d'artisans sensibilisés et formés aux travaux d'économies d'énergie. Ces professionnels inscrits sur la plateforme web sont mis en relation avec les particuliers, sous la forme d'une consultation en ligne des devis des professionnels ou simplement sur la base d'une liste d'entreprises communiquée aux particuliers.

Les audits énergétiques

Les audits énergétiques comportent une visite in situ qui permet de faire des préconisations de travaux adaptés. Ils permettent d'avoir une meilleure visibilité sur le plan de travaux à proposer pour la rénovation du logement en ayant une approche globale visant une rénovation performante sur le long terme. Les préconisations de travaux à la suite d'un audit sont donc fiables, ce qui permet un meilleur suivi du projet. Par exemple, à la suite d'un audit, il est possible de conditionner l'octroi des aides locales à la réalisation des travaux préconisés visant un certain niveau de performance énergétique et compatible avec une vision sur le long terme. Cela permet d'une part de cibler les dispositifs incitatifs et d'autre part d'avoir un suivi des travaux réalisés et de la performance énergétique atteinte.

Le passeport de la rénovation énergétique

Le passeport de la rénovation énergétique répond à trois objectifs :

- prendre en compte la nécessité d'étaler dans le temps la dépense des ménages dans leurs projets de rénovation globale ;
- éclairer techniquement la démarche des ménages par la réalisation d'un audit énergétique ;
- articuler ce conseil avec les démarches mises en place localement.

Ses principes sont les suivants :

- créer la confiance des ménages et entraîner une dynamique incitative de rénovation par étapes ;
- soutenir les initiatives des territoires ;
- appuyer les filières professionnelles de la rénovation énergétique dans le conseil aux ménages.

Une concertation nationale est actuellement en cours autour de son contenu précis, son opération, son coût et l'interface à mettre en place avec les outils réglementaires.

Le suivi post travaux : les indicateurs

Le suivi de la rénovation énergétique se décline à différentes échelles et avec différents indicateurs possibles :

- **pour le particulier**, il s'agit de connaître ses consommations réelles après travaux et d'opter pour des comportements quotidiens permettant de limiter l'effet rebond
- **pour les professionnels**, un retour d'expérience sur les travaux effectués et un suivi des résultats sont primordiaux pour améliorer la qualité des travaux
- **pour la collectivité locale**, la définition des bons indicateurs de suivi est essentielle pour évaluer techniquement et économiquement les actions mises en œuvre. Les sujets à évaluer peuvent être les suivants :
 - > accompagnement des ménages (nombre d'appels du PRIS local, nombre de rendez-vous pris, nombre de plateformes créées, qualité des informations fournies, satisfaction du ménage) ;
 - > financement de la rénovation énergétique (nombre d'aides distribuées, reste à charge des ménages, performance thermique des travaux réalisés) ;
 - > mobilisation des professionnels (couverture du territoire d'entreprises qualifiées pour chaque secteur de la rénovation énergétique) ;
 - > indicateurs économiques globaux du secteur de la rénovation énergétique (chiffre d'affaires, nombre de logements rénovés, coût moyen des travaux, économies d'énergie réalisées).

L'accompagnement des occupants dans l'utilisation de leur logement post-travaux

Des ateliers sous forme de stages de formation pour une bonne utilisation du logement rénové et des guides de bon usage peuvent être proposés.

L'instrumentation des logements constitue un outil pédagogique permettant une meilleure sensibilisation des occupants à la gestion de leur logement, qui peuvent mesurer directement les impacts de leurs actions quotidiennes sur la consommation de leur logement et réagir à une surconsommation sans attendre leur prochaine facture énergétique.



Focus sur l'accompagnement des copropriétés



La France compte environ 700 000 copropriétés pour un total de plus de 7 millions de logements. La rénovation énergétique des copropriétés est donc nécessaire afin d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement. Néanmoins, les rénovations sont moins fréquentes dans l'habitat collectif que dans l'habitat individuel. En effet, la multiplication des décideurs au sein d'une copropriété complexifie et ralentit le processus de déclenchement des travaux car il faut composer avec les volontés, les sensibilités et les ressources de chacun des acteurs.

Les copropriétés peuvent être spécifiquement accompagnées sur trois niveaux :

- **information et incitation** (campagnes de communication auprès des syndicats et des conseils syndicaux de copropriétés, la mise à disposition de plaquettes ou autres supports d'information...);
- **suivi personnalisé de chaque copropriétaire** pour favoriser un passage à l'acte en conseillant sur la réalisation des travaux et en présentant un plan de financement ;
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** permettant d'accompagner le syndic et les copropriétaires tout au long de leur projet et en ayant recours à des professionnels compétents.

Avant



Après



Les travaux peuvent concerner une rénovation globale visant une haute performance énergétique (engendrant un coût total parfois important mais qui s'accompagne d'une valorisation importante du patrimoine des copropriétaires) ou une rénovation par étapes, compatible avec un programme de travaux pluriannuel.

À titre d'exemple, MurMur – Campagne Isolation est un dispositif d'incitation à la rénovation thermique des copropriétés privées située sur le territoire de la métropole grenobloise et construites entre 1945 et 1975. L'objectif à l'échelle du dispositif est de 5 000 logements (150 copropriétés), avec un budget de 50 millions d'euros, dont 30 financés par les copropriétés. La campagne d'isolation s'appuie sur un mécanisme d'aides financières aux travaux, ainsi qu'un accompagnement complet des copropriétés tout au long de leur démarche par le PACT et l'ALEC. Trois bouquets de travaux sont financés :

- **Progressif** : façades et pignons ;
- **Complet** : progressif + toiture et plancher bas (ventilation optionnelle) ;
- **Exemplaire** : complet + menuiseries et ventilation.





Tinerjie, Brest métropole Océane

“ La maîtrise de l'énergie dans le parc immobilier privé constitue un formidable levier pour le développement de notre territoire. Dans le prolongement de la dynamique créée depuis 2012 avec la plateforme Tinerjie, l'ambition brestoise se traduira en 2015 par le lancement de Tinerjie copropriétés : une filière spécifique dédiée à la rénovation énergétique des copropriétés. ”

Thierry Fayret

Vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'habitat et du Plan Climat

les chiffres clés de l'année 2014

- > **1 054** contacts PRIS
- > **136** évaluations énergétiques réalisées et **81** projets de rénovation de maisons individuelles financés (en plus des 200 dossiers « habiter mieux »)
- > **1,4** million de travaux, **150 000 €** de subvention locales
- > Un bouquet de travaux moyen de **16 984 €** pour **44 %** de gain énergétique
- > **45** professionnels RGE partenaires

Un service intégré de la rénovation énergétique

Tinerjie a été lancé en mars 2012 par Brest métropole et ses partenaires (Ademe, Région, Anah, CMA, FFB, CAPEB) dans le cadre du PCET et du PLUi « Facteur 4 » afin de dynamiser la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire de la métropole.

Tinerjie est un point d'entrée unique pour informer, orienter et accompagner les particuliers dans leur travaux d'économie d'énergie.

Cette plateforme propose aux habitants de la métropole brestoise un parcours sécurisé de l'évaluation énergétique aux travaux, un accompagnement neutre et gratuit de l'ALE, l'accès à des professionnels qualifiés et des financements pour les projets performants

Tinerjie est le PRIS tout public de la métropole brestoise référencé par l'État depuis avril 2014.

Tinerjie, plateforme numérique de mise en relation entre les acteurs locaux de la rénovation énergétique



« Maison virtuelle » de la rénovation énergétique, Tinerjie assure l'accompagnement des projets des particuliers et crée un lien avec les professionnels qualifiés de la filière locale du bâtiment. Au travers de leur espace personnel, les propriétaires construisent, étape par étape, leur bouquet de travaux et sollicitent les artisans et entreprises partenaires pour l'obtention d'offre de services.



© Frédéric Le Moulléour



Des conseillers de proximité au service d'un habitat durable

“ Pour un habitat durable et équitable à la portée de tous ”

Damien CASTELAIN
Président de la Métropole Européenne de Lille.

Le projet en chiffres :

- > **À la Maison de l'Habitat Durable**, entre octobre 2013 et novembre 2014 :
Plus de **2 700** demandes gérées
2 100 rendez-vous ont été pris et
5 000 appels téléphoniques ont été reçus.
- > **Sur l'ensemble de la métropole lilloise**, grâce au réseau de conseil de proximité : **45** lieux de « rendez-vous conseil » animés par les conseillers info-énergie
5 545 personnes renseignées depuis septembre 2013
1 400 propriétaires accompagnés par les opérateurs des PIG et OPAH

Le projet et ses points forts

L'objectif du dispositif mis en œuvre par la Métropole Européenne de Lille est de co-construire avec ses partenaires des outils adaptés et performants pour que chaque ménage du territoire, qu'il soit modeste ou non, qu'il vive en maison individuelle ou en logement collectif, qu'il soit locataire, propriétaire ou copropriétaire trouve une solution idoine à chaque étape du processus de rénovation pour mener à bien son projet.

Ce programme ambitieux poursuit plusieurs objectifs :

- > tisser un réseau du conseil et de l'accompagnement sur l'ensemble du territoire et adapté à tous les publics
- > animer et coordonner les différents maillons de la chaîne de rénovation, qu'ils s'agissent des acteurs ou des étapes du projet de rénovation durable
- > accompagner les habitants en leur apportant l'ensemble des outils nécessaires pour la conception et la réalisation de projet de qualité
- > créer une dynamique de montée en compétences des entreprises et des artisans de l'éco rénovation pour garantir la qualité des travaux réalisés.

Ce projet repose notamment sur un réseau de conseil de proximité, réparti sur l'ensemble des 85 communes du territoire. Composé de 9 conseillers info-énergie territorialisés, de 5 équipes du programme d'intérêt général « Amélioration durable de l'habitat » et de 9 bureaux d'études thermiques pour la réalisation d'audits énergétiques et environnementaux. Ce réseau est piloté par la Maison de l'Habitat Durable.

Zoom sur la maison de l'habitat durable

Initiée et portée par la Ville de Lille avec le soutien de la Métropole Européenne de Lille, la Maison de l'Habitat Durable, qui a ouvert ses portes le 15 octobre 2013, est désormais un équipement mutualisé de dimension métropolitaine. Ancien bâtiment industriel rénové de manière exemplaire, elle illustre les enjeux et défis à relever pour une rénovation réussie.

Ce lieu unique propose à tous les habitants de la métropole lilloise un conseil neutre, gratuit, personnalisé et multithématique, grâce aux architectes, juristes de l'Adil, conseillers info-énergie, opérateurs de l'Anah et médiateurs sociaux présents sur le site. En plus d'une exposition permanente sur les éco-matériaux, la qualité de l'air intérieur et la récupération d'eau de pluie, la Maison de l'Habitat Durable propose tout au long de l'année des ateliers pratiques (isolation thermique, plomberie, produits d'entretiens écologiques, etc.) et des conférences (être copropriétaire, habitat participatif, etc.). Relais de l'ensemble des dispositifs mis en œuvre sur le territoire, la Maison de l'Habitat Durable constitue ainsi le guichet unique sur l'habitat durable de la métropole lilloise.



À retenir

4 CLÉS POUR ACCOMPAGNER EFFICACEMENT LES PARTICULIERS

- 1. Développer des outils** adaptés au territoire permettant de fournir des conseils indépendants et pertinents
- 2. Proposer** des structures d'accompagnement, réelles ou virtuelles, adaptées aux particularités du territoire et de sa population
- 3. Rassurer** les particuliers en les accompagnant tout au long du projet de manière globale
- 4. Mettre en place** des dispositifs spécifiques pour certains types de publics, notamment les copropriétés



4

Financer la rénovation énergétique

Des outils efficaces de financement d'une stratégie de rénovation énergétique doivent proposer des aides ciblées sur certains publics et qui encouragent la réalisation de travaux identifiés comme prioritaires sur le territoire.



4. Financer la rénovation énergétique

Par où commencer ?

Articuler les dispositifs financiers sur le territoire

Bien connaître les aides actuelles proposées aux ménages sur le territoire et les collectivités avoisinantes permet de déterminer celles devant être créées afin de proposer une offre globale répondant aux besoins. L'analyse des aides existantes et de leur efficacité permettra ainsi de proposer des offres complémentaires et cohérentes.

Cibler les ménages et les actions à subventionner

Un diagnostic territorial spécifique concernant les ménages et les types de travaux nécessaires sur un territoire permet d'identifier les besoins mais également les publics à viser plus précisément. L'enjeu est de proposer des aides complémentaires pour tous les ménages, quel que soit leur niveau de ressources.

Définir les conditions d'octroi des aides

Les systèmes de subvention publics permettent de donner un signal clair aux ménages sur la performance à atteindre, un facteur 4 par exemple. Après avoir défini la cible et le moyen de financement, il est utile de déterminer les types d'actions à subventionner, qui peuvent être des travaux mais aussi des audits énergétiques par exemple, en fonction des dispositifs existants. Le niveau, le montant de la subvention, ainsi que la durée de distribution de cette dernière peuvent être également déterminés sur la base des types d'actions identifiés.

Identifier les partenariats envisageables

La mise en place d'aides financières au niveau local nécessite de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, à commencer par les particuliers, à toutes les échelles de collectivités afin d'articuler les

différentes interventions possibles et donc de déboucher sur des incitations fortes à réaliser des rénovations énergétiques performantes.

Il est possible de s'appuyer d'une part sur les acteurs locaux du financement : financeurs publics, énergéticiens et acteurs bancaires. La Caisse des Dépôts et Consignations peut par exemple proposer un apport financier pour soutenir certaines initiatives locales. L'implication du secteur bancaire et des fournisseurs d'énergie permet de définir de nouvelles offres d'accompagnement et de financement de la rénovation énergétique.

D'autre part, les relais locaux peuvent être mobilisés : professionnels du secteur de la rénovation énergétique, opérateurs de programme de type PACT, EIE, syndicats de copropriétaires, réseaux associatif. Il est possible de s'appuyer sur les instances publiques telles que l'Anah, ses délégations départementales et ses opérateurs, les services de l'État et de l'ADEME qui pourront apporter des informations sur les aides nationales et locales existantes et sur les dispositifs de financement envisageables. Par ailleurs, monter des partenariats avec les collectivités locales des différentes échelles territoriales (Conseils régionaux et généraux, collectivités avoisinantes) peut permettre une meilleure articulation des dispositifs et la mutualisation des moyens. Des associations peuvent également être sollicitées pour améliorer le financement des travaux des ménages aux revenus très modestes, par exemple sur la base d'un partenariat entre la fondation Abbé Pierre, une banque et un réseau d'associations (pour la mise en place de micro-crédits).

Les conditions de réussite

Proposer des aides financières cohérentes et pérennes

L'optimisation des dispositifs existants mis en place est une première étape importante avant de créer toute nouvelle aide, coûteuse pour la collectivité. Une des clés de réussite réside ensuite en une bonne articulation des dispositifs, entre les aides nouvelles mises en place par la collectivité et les dispositifs financiers incitatifs existants au niveau national, qui doivent alors être complémentaires et financer les mêmes actions. Par ailleurs, les acteurs du réseau bancaire doivent être informés de toutes les aides disponibles mais aussi impliqués pour qu'ils proposent des mécanismes pertinents et innovants.

Veiller à une bonne efficacité des aides mises en place

Les dispositifs incitatifs doivent permettre de favoriser le passage à l'acte des ménages. Aussi, ils doivent identifier précisément les publics en ayant réellement besoin, afin de limiter les effets d'aubaine et l'augmentation des coûts pour la collectivité. La forme du dispositif et les conditions d'octrois peuvent permettre de limiter ces effets pervers et d'inciter à la réalisation de travaux plus performants. De même, il est préférable de limiter les effets de seuil, notamment pour les aides soumises à condition de revenu en proposant des dispositifs de lissage (aides dégressives) afin de ne pas pénaliser les ménages dont les revenus sont juste au dessus de la limite fixée.



Communiquer sur les dispositifs de financement mis en place

La complexité et la diversité des dispositifs existants nécessitent une bonne communication des collectivités auprès des particuliers souhaitant engager des travaux de rénovation énergétique. Les Points Rénovation Info Service (PRIS) permettent de relayer l'information aux ménages, en leur précisant les aides nationales existantes mais également les aides locales, développées par le territoire et correspondant à leurs besoins.



Mettre en place des aides adaptées à l'échelle du territoire

Les outils mis en place sont multiples mais dépendent du niveau d'action et des compétences en matière de politique locale de l'habitat et de maîtrise de l'énergie des collectivités. Les régions développent habituellement des programmes d'envergure sous la forme de plan de réhabilitation à moyen ou long terme des logements, en misant sur des outils innovants (tiers-financement par exemple). Les départements interviennent davantage sur le domaine de la précarité énergétique, notamment dans le cadre du programme Habiter Mieux. Actuellement, si des subventions spécifiques sont le plus souvent proposées, des partenariats peuvent être construits avec les banques pour développer de nouvelles offres de financement adaptées (micro-crédit, tiers-financement etc.)

Les outils disponibles

Les aides pour le particulier

Description des aides nationales publiques

Dans le cadre du PREH, plusieurs dispositifs ont été mis en place et d'autres renforcés. Ainsi, pour le parc privé, un taux de TVA réduit à 5.5% pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique a été créé en septembre 2013. Les aides du programme « Habiter Mieux » de l'Anah, s'adressant aux ménages en situation de précarité énergétique, ont été renforcées (augmentation des taux de subvention et élargissement des ménages éligibles) ; le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE)¹, a été simplifié par la loi de finances 2015 avec un taux unique de 30% quelle que soit l'action réalisée, sans condition de ressources et sans obligation de réalisation d'un bouquet de travaux, avec une application rétroactive au 1^{er} septembre 2014. Des mesures sont également prises pour relancer l'éco-prêt à taux zéro :

- un transfert de la responsabilité de l'éligibilité des travaux des banques vers les entreprises réalisant les travaux ;
- un alignement des critères techniques de l'éco-PTZ sur ceux du CITE.

Enfin, l'éco-conditionnalité de l'éco-PTZ et du CITE entrent respectivement en vigueur le 1^{er} septembre 2014 et le 1^{er} janvier 2015 (au 1^{er} octobre 2015 dans les DOM).



Synthèse des gammes d'aides locales

L'engagement des collectivités se traduit sous la forme d'aides pour des publics spécifiques : pour les ménages précaires mais non éligibles aux aides de l'Anah afin de limiter les effets de seuils, pour les syndicats de copropriété ou encore les propriétaires bailleurs, ou sous la forme d'aides financières complémentaires aux dispositifs nationaux ou s'appuyant sur les aides préexistantes (CITE, éco-PTZ, CEE) peuvent être mises en place :

- prime complémentaire à l'aide de solidarité écologique du programme Habiter Mieux ;
- aides pour des travaux non éligibles à l'éco-PTZ (financement d'une seule action) ;
- avance de subventions ou préfinancement.

Des dispositifs innovants tels que le propose le pays de Saint-Brieuc peuvent être également envisagés :

- des prêts bonifiés (pour donner une avance de trésorerie aux propriétaires souhaitant réaliser des travaux) ;
- un remboursement forfaitaire de tout ou partie de l'audit énergétique (à hauteur de 70% par exemple) ;
- des primes en fonction de la performance énergétique atteinte suite à la réalisation des travaux ;
- la valorisation des CEE générés, etc.

Exemples de conditions d'octroi des aides

L'octroi d'aides locales peut dépendre de différents types de conditions, comme par exemple :

- le type de foyer (maison individuelle, copropriété...);
- la situation du demandeur (propriétaire-occupant, propriétaire-bailleur...);
- les revenus du foyer bénéficiaire et l'éligibilité à d'autres types d'aides (Habiter mieux etc.);
- la performance énergétique du logement après travaux (évaluée avant et après par un bilan énergétique) ;
- la réalisation d'un bilan énergétique suite aux travaux ;
- le type de travaux (isolation toiture, extérieure, remplacement des ouvertures...) et d'équipement installé (pompes à chaleur...);
- le montant des travaux réalisés.

Les autres sources de financement possibles

La valorisation des CEE

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) peuvent être récupérés dès lors que des travaux d'économies d'énergie correspondant à une des opérations standardisées, opérations spécifiques ou programmes d'accompagnement sont réalisés. Pour un dossier de demande, le volume minimal est de 50 GWhc pour un semble d'opérations standardisées, 20 GWhc pour les opérations spécifiques et 20 GWhc pour les programmes d'accompagnement.

1. Anciennement Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD)

Néanmoins, chaque demandeur bénéficie d'une dérogation annuelle par type d'opérations lui permettant de déposer un dossier au-dessous de ces seuils.

Aucun volume minimal n'est exigé pour valoriser par la suite, c'est-à-dire pouvoir les échanger contre de l'argent, les CEE récupérés.

Pour les collectivités, le mécanisme de valorisation des CEE s'avère être un levier financier potentiel supplémentaire au service des projets de maîtrise de l'énergie. Par ce dispositif, les fournisseurs d'énergie doivent promouvoir les investissements économes en énergie, et sont ainsi susceptibles de soutenir financièrement et d'accompagner les maîtres d'ouvrage. Une collectivité peut valoriser ses CEE de deux façons différentes :

- en obtenant des CEE en nom propre, en déposant un dossier auprès du PNCEE (Pôle National des Certificats d'Économie d'Énergie) qui délivre, le cas échéant les certificats d'économie d'énergie, la collectivité est alors en position de les revendre à un « obligé » ou tout opérateur sur le marché secondaire (acteurs de la distribution d'énergie) ;
- en recherchant un partenaire « obligé » en amont du projet : elle lui cède ainsi les CEE relatifs au projet réalisé moyennant une contrepartie financière ou accompagnement spécifique (audits énergétiques, formations, garanties, etc.).

À titre d'exemple, l'agglomération de Vannes et Brest Métropole Océane ont contractualisé avec des obligés. Elles servent d'intermédiaires entre les particuliers et un obligé, à travers une convention définissant le prix d'achat des CEE. L'obligé reverse le paiement des CEE aux agglomérations au prix défini et reversent entre 80 et 90% du montant aux propriétaires. À Vannes, cette aide forfaitaire peut aller de 1 000 à 5000 € pour les classes modestes et moyennes en fonction du gain énergétique réalisé après travaux.

┃ Les prêts bonifiés

De nombreuses collectivités ont mis en place des aides financières sous la forme de prêts bonifiés, aux conditions d'obtention et destinataires variables. Par exemple, la région Languedoc-Roussillon a mis en place le dispositif Renov'LR en partenariat avec la Banque Populaire du Sud et Domofinance (filiale d'EDF et de BNP Paribas spécialisée dans l'éco-financement). Dans ce cadre, les coûts des intérêts du prêt co-bonifié sont pris en charge de manière partagée entre EDF et la Région. Les 200 professionnels du chauffage et de l'isolation en Languedoc-Roussillon ayant signé avec EDF un contrat de partenariat Bleu Ciel d'EDF et disposant d'un agrément Domofinance peuvent proposer à leurs clients les prêts bonifiés dès lors que les critères techniques de la Région sont respectés et que les clients s'engagent à fournir exclusivement à EDF les documents permettant de valoriser le chantier au titre du dispositif des CEE.

┃ Les microcrédits pour les ménages précaires

Des expérimentations de microcrédits ont été menées par l'ADEME, l'Anah et la CDC. Ainsi, pendant trois ans (entre 2008 et 2011), dans le cadre du PREBAT, l'association montpelliéraine spécialisée dans la maîtrise des énergies Gefosat a expérimenté un microcrédit personnel (3 000 € maximum remboursables en 36 mois) auprès de vingt ménages modestes en situation de précarité énergétique et exclus du crédit classique, sans être en surendettement. L'association a assuré, en partenariat avec les travailleurs sociaux, un accompagnement personnalisé des emprunteurs.

Afin de mettre en place un tel mécanisme d'aide, il est nécessaire de s'appuyer sur des acteurs d'ores et déjà actifs sur le microcrédit, qui pourront proposer des offres adaptées au besoin de rénovation dans des situations de précarité énergétique, comme l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique). Le Conseil Général de l'Allier a également mené une expérimentation sur son territoire (voir Témoignage).

Focus sur le Tiers financement de la SEM Energies POSIT'IF



Le tiers-financement consiste à avancer tout ou partie de l'investissement nécessaire à la réalisation des travaux de rénovation énergétique de telle sorte que le bénéficiaire (le syndicat des copropriétaires ou l'organisme de logement social) rembourse le coût des travaux par un versement régulier dont le montant tient compte des économies d'énergie générées par les travaux. Il permet le bouclage financier de l'opération après mobilisation de l'ensemble des ressources accessibles à bas coût (Eco-PTZ « collectif », subventions (Anah, ADEME, collectivités, Europe...), CEE au moyen de charges de tiers-financement d'une durée cohérente avec le temps de retour du programme de travaux (ITE, ventilation, systèmes...).

À titre d'exemple, la SEM Energies POSIT'IF propose en Île-de-France un mécanisme de tiers-financement afin de réduire la pression liée aux financements des travaux pour les ménages. Grâce à ce mécanisme, elle mobilise et sécurise une ressource financière supplémentaire que sont les économies d'énergie futures, aide les copropriétés à mettre en place un plan de financement et permet une avance de tout ou partie des fonds pour le financement du projet.

De manière plus générale, la SEM vise à fournir une prestation complète aux copropriétés, sur les plans technique, financier et assurantiel au service de la rénovation énergétique du logement collectif, et à garantir la qualité des prestations des travaux réalisés dans les temps.

Energies POSIT'IF se positionne en mandataire non solidaire d'un groupement composé :

- d'Energies POSIT'IF elle-même ;
- d'un groupement architecte/bureau d'études thermiques (solidaires entre eux) ;
- d'un groupement d'entreprises RGE chargé des travaux ou une entreprise générale de construction RGE ;
- d'une entreprise responsable de la maintenance et de l'exploitation des systèmes de chauffage.

En décembre 2014, Energies POSIT'IF était opérationnel et avait d'ores et déjà signé six contrats de maîtrise d'œuvre, deux missions d'audit architectural et énergétique et des dialogues étaient engagés avec une trentaine de copropriétés franciliennes.



Vir'volt-ma-maison

“ *Vir'volt-ma-maison c'est parier sur l'avenir : des logements de meilleure qualité, une dynamique économique locale, une diminution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. Tout le monde est gagnant !* ”

Alain CROCHET
Vice-Président
du Pays de Saint-Brieuc

Le projet en chiffres :

- > Dépenses globales prévisionnelles du Fonds Régional de Maîtrise de l'Energie évaluées à **2 565 000 €** pour les 3 ans
- > **371** particuliers potentiellement éligibles au programme ont été renseignés par l'ALE, **240** sont accompagnés par l'ALE dont une centaine avec sollicitation d'aides financières Vir'volt-ma-maison
- > **41** chantiers terminés
- > **160 000 kWh/an** d'économies attendues sur les travaux déjà terminés

Le projet et ses points forts

Le Pays de Saint-Brieuc compte près de 200 000 habitants avec environ 60 000 maisons en résidence principale. Le programme pilote Vir'Volt-Ma-Maison, lancé en avril 2013, vise à répondre à un objectif politique de réhabilitation de 1 000 logements par an. Le programme est porté par le Pays de Saint-Brieuc, Saint-Brieuc Agglomération et les 6 Communautés de Communes du Pays. Il est financé par l'Etat, l'ADEME Bretagne, la Région, le Département et les collectivités avec un budget de 2.5 millions d'euros sur 3 ans. L'ALE anime et assure le conseil objectif, neutre et gratuit. Les particuliers propriétaires occupants ou bailleurs de maisons individuelles de plus de 2 ans sont la cible de ce programme.

Les avantages du dispositif mis en place sont multiples :

- > un accompagnement complet par un conseiller technique de l'ALE ;
- > un plan de financement complet ;
- > un dispositif accessible sans condition de ressources ;
- > des travaux réalisés avec des entreprises et artisans locaux reconnus RGE ;
- > un travail de la chambre des métiers pour structurer et coordonner les artisans sur une offre globale ;
- > un suivi des économies réalisées pendant deux ans.

Zoom sur la valorisation des CEE : offres proposées de type prêts bonifiés, subventions...

Dans le cadre du programme, trois offres sont proposées en matière d'accompagnement et de financement :

- > l'accès à un prêt bonifié lors de travaux d'isolation de parois opaques ;
- > l'accès à un prêt bonifié lors de l'installation d'un appoint bois dans les maisons déjà isolées et chauffées en électrique ;
- > la réalisation d'un audit énergétique, aidé financièrement dans le cas où les travaux sont effectivement réalisés, accompagnée d'une prime pouvant aller de 500 à 2 000€ selon la performance énergétique visée, lors de la réalisation d'un bouquet de travaux.

Le programme propose un mode de financement qui s'appuie en partie sur les CEE. Un fonds régional de maîtrise de l'énergie de 655 000 € a été créé par le Conseil Régional de Bretagne et est alimenté au départ par les 7 EPCI du territoire, le Conseil Général des Côtes d'Armor, l'ADEME et la Région Bretagne. Ces derniers devraient se désengager petit à petit du financement du dispositif, la vente des CEE constituant par la suite la source principale de financement. Ce fonds permet de financer les trois offres proposées par le programme via une bonification des CEE générés par les travaux effectués par les particuliers, ces derniers cédant leur CEE à la Région Bretagne. Les travaux générés permettent de financer de futurs travaux. L'objectif est de généraliser la démarche à la Région Bretagne.





Un outil financier adapté aux ménages les plus modestes

“ Ce partenariat a permis aux personnes les plus modestes d'engager des travaux d'amélioration de leur habitat dans un environnement fiable et sécurisé ”

Pascal PERRIN

Vice-Président chargé de l'Insertion, de l'Economie Solidaire, de l'Habitat et du Logement

Le projet en chiffres :

- > Réalisation de **154** prêts ou avances de subventions, dont **66%** depuis 2011.
- > Durée moyenne des prêts : **72** mois,
- > Montant des avances : de **2 000** jusqu'à **30 000€** d'aides sur une durée de 7 mois.
- > Mensualités moyennes : de **210€** / mois avec un reste à charge de 95€/ mois

Le projet et ses points forts

En juin 2013, le Conseil général s'est engagé sur un objectif de rénovation massive de 25 000 logements du parc privé et 5 000 logements du parc public sur 10 ans.

Le programme vise à répondre à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et d'aménagement du territoire, mais également à mobiliser l'ensemble des acteurs (prescripteurs, décideurs, professionnels du bâtiment, artisans, financeurs...) autour d'un constat partagé et d'un projet commun.

Le Conseil général a construit un plan d'actions autour de plusieurs axes :

- > simplifier la gestion des demandes pour l'utilisateur grâce à la mise en place d'un guichet unique, y compris pour des questions d'habitat indigne et d'autonomie ;
- > renforcer l'accompagnement gratuit, personnalisé et adapté et développer le contrôle des travaux ;
- > faciliter l'accès aux mécanismes financiers (éco-prêts, avance de subvention...) et le lien avec les organismes bancaires ;
- > consolider les partenariats avec les professionnels du bâtiment et les mobiliser.

Zoom sur le dispositif de prêt social pour les ménages modestes

Le partenariat entre le Conseil Général et Procivis (réseau embrassant l'ensemble de la problématique de l'accession à la propriété) vise à répondre à l'enjeu de l'accession à la propriété et l'amélioration de l'habitat des personnes les plus précaires.

Une convention de partenariat a été signée dès 2005 avec de nombreux partenaires (CAF, MSA-Mutualité Sociale Agricole, énergéticiens...) avec pour cible les propriétaires occupants très modestes ne pouvant pas accéder aux prêts bancaires classiques. Les problématiques de l'autonomie, du maintien à domicile et du programme Habiter Mieux sont abordées dans ce cadre. Seules des situations particulières n'entrent pas dans le programme.

Le recours à des ingénieries spécialisées permet d'identifier les ménages éligibles, d'accompagner les bénéficiaires tout au long du projet, de monter un dossier en lien avec Procivis pour déterminer le niveau de prêt ou d'avance et établir le versement des aides.

Dans le cadre de ce projet, Procivis propose :

- > des prêts sans intérêt et sans frais de dossier (mission sociale) de longue durée, modulable sans souscription d'assurance décès obligatoire, le bilan du partenariat montre que les prêts sont d'un montant moyen de 25K€ (de 2 à 91K€) et d'une durée moyenne de 72 mois ;
- > des avances de subventions en moyenne de 11,6 K€ (de 2,6 à 30,4 K€) et d'une durée de 7 mois ;
- > des perceptions de subventions pour le compte du tiers avec un paiement aux professionnels, sécurisant les entreprises et assurant la réalisation effective des travaux ;

Des réflexions sont en cours au niveau national pour poursuivre ce type de dispositif.



4 CLÉS POUR FINANCER EFFICACEMENT LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

- 1. Proposer** des aides cohérentes avec les dispositifs existants et complémentaires par rapport aux dispositifs nationaux
- 2. Mettre en place** des dispositifs adaptés à l'échelle et aux particularités du territoire et aux besoins de ses habitants
- 3. Communiquer** largement sur les dispositifs mis en place au niveau national et à l'échelle locale
- 4. Mobiliser** un large réseau de partenaires complémentaires autour des différents mécanismes créés



Mobiliser les professionnels



Parfois considéré comme un axe moins prioritaire des démarches mises en place à l'échelle locale, c'est pourtant grâce à une véritable mobilisation des professionnels du secteur qu'une politique de rénovation énergétique sera pertinente sur un territoire donné, rassurante pour les ménages bénéficiaires, et créatrice de valeur locale pour l'ensemble des acteurs.



Mobiliser les professionnels

Par où commencer ?

Connaître le marché local de la rénovation énergétique

Recenser et connaître les démarches déjà mises en œuvre sur le territoire ou par les acteurs locaux des collectivités voisines, du secteur privé ou public, constitue une première étape importante afin de s'appuyer sur ce qui existe déjà et de fédérer les acteurs autour d'objectifs et d'engagements communs.

Pour structurer l'offre de professionnels, il est important de connaître la demande potentielle du marché de la rénovation énergétique en identifiant les économies d'énergie atteignables grâce aux travaux d'amélioration des logements. Pour cela, une bonne connaissance du parc de logements, de l'état des systèmes énergétiques ainsi que du marché immobilier du territoire peut s'avérer utile. En effet, les ménages sont plus enclins à réaliser des travaux de rénovation énergétique lorsque leur système énergétique devient obsolète ou lorsqu'ils s'installent dans le logement.

La connaissance de la demande potentielle permet ainsi de calibrer les objectifs en termes de rénovation énergétique et de développer une offre de professionnels adaptée.

Le recensement des professionnels du secteur est également un point incontournable : il s'agit de connaître les professionnels présents sur le territoire, de la maîtrise d'œuvre aux entreprises réalisant les travaux, leur champ de compétences et leur niveau de qualification et d'information. Cet état des lieux préalable doit permettre d'identifier les manques à l'échelle de la collectivité pour proposer des mesures adaptées.

Identifier les potentiels de développement de la filière et les besoins en formation sur le territoire

Identifier les atouts et les manques du territoire, à travers un diagnostic territorial, permet de répondre aux principales interrogations sur le développement du marché de la rénovation et d'aider à mettre en place des outils et mesures adéquats. L'objectif est d'assurer une montée en compétences d'une véritable filière locale et de développer l'acquisition de savoir-faire techniques sur les thématiques liées à la rénovation énergétique. Pour cela, la connaissance de l'offre de formation accessible aux professionnels du territoire permet de mieux connaître les possibilités de développement de la filière.

Mettre en place des partenariats

La mobilisation des professionnels du secteur nécessite de mettre en place de nombreux partenariats avec les acteurs concernés. Notamment, il est indispensable de s'appuyer sur les réseaux de professionnels concernés : entreprises et artisans du bâtiment, formateurs, fabricants et fournisseurs, maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, etc. Des partenariats avec les instances publiques peuvent

également permettre de développer plus facilement le projet notamment en mobilisant les décideurs politiques, les services de l'État et ses agences ou encore les chambres de consulaires (CCI, CMA et CA) qui peuvent apporter un soutien technique et des ressources non négligeables.

Concernant les actions de formation des professionnels et de structuration de la filière sur les territoires, les acteurs locaux peuvent être mobilisés via les acteurs suivants : agences de l'État (ADEME ou Anah), conseils régionaux (programmes régionaux d'efficacité énergétique, compétence en matière de formation professionnelle), fédérations locales de professionnels ou encore les professionnels eux-mêmes.

Les conditions de réussite

Stimuler la demande des particuliers et promouvoir une relation de confiance avec les professionnels

Créer une relation de confiance entre les professionnels et les particuliers est indispensable pour stimuler la demande auprès des particuliers. Celle-ci peut se faire grâce à une communication adaptée et transparente sur toutes les étapes de la rénovation énergétique. Une telle démarche peut passer par la mise en avant des chantiers exemplaires, le recueil et la diffusion de témoignages de ménages s'étant engagés dans la démarche, une simple information par courrier, etc. L'objectif est alors de créer un intérêt et une dynamique de passage à l'acte sur le territoire. Sans une véritable volonté de stimuler la demande, il est possible que les professionnels manquent d'appui et de motivation pour véritablement se mobiliser autour de la rénovation énergétique.

Communiquer auprès des professionnels

L'information des professionnels sur les dispositifs mis en œuvre à l'échelle locale ou nationale est importante pour soutenir la rénovation énergétique. En effet, des enquêtes* ont montré que les entreprises et artisans avaient une mauvaise connaissance des aides disponibles et des actions mises en place sur les territoires dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat.

Un plan de communication à destination des professionnels est essentiel pour inciter les professionnels à monter en compétence dans le domaine de la rénovation énergétique et répondre à une demande plus exigeante.

Créer un réseau de professionnels

La création d'un réseau de professionnels de la rénovation énergétique, par un simple annuaire ou une plateforme web de mise en relation par exemple, permettra aux professionnels de communiquer



*Source : «Enquête sur la perception du PREH par les artisans du bâtiment» par ONTS
BTP pour le compte du Club de l'Amélioration de l'Habitat

simplement auprès des particuliers voire de proposer des pré–devis aux ménages, mais également de mettre en contact différents professionnels pouvant s'associer pour créer des synergies. Pour les particuliers, la présence de tels réseaux présente un aspect facilitant et sécurisant pour leurs travaux.

Faire pour apprendre, apprendre pour faire

Pour développer un marché structuré et efficace, les professionnels doivent monter en compétence grâce à des actions, des outils et des formations adaptés. Un premier travail de recensement des besoins des professionnels peut être effectué sur le territoire afin d'identifier les manques et proposer des solutions.

Au-delà du recensement de l'offre de formation et la vérification de la qualité des formations proposées, des actions nouvelles doivent être développées, telles que des formations sur chantier.

La mise en relation des professionnels sur la thématique de l'approche globale permet également de favoriser l'émergence d'une filière structurée et la création de réseaux d'entreprises parmi les plus motivés.

Les outils disponibles

Au niveau national

└ Une mobilisation massive en faveur d'une montée en compétence des professionnels du bâtiment

La convention Feebat, formation aux économies d'énergies des entreprises et artisans du bâtiment, a été mise en place afin de professionnaliser l'ensemble des chefs d'entreprise, salariés et artisans réalisant des travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments. Cette formation est dispensée par les organismes de formation habilités et est financée en partie par EDF dans le cadre du dispositif des CEE, ainsi que par les organismes de gestion des fonds de la formation professionnelle des entreprises du bâtiment et d'une partie de la distribution professionnelle (Constructys, FAFCEA, INTERGROS et AGEFOS PME).

Plus d'informations sur www.batiment.feebat.org

Le programme RAGE (Règle de l'Art Grenelle Environnement) remplacé dès 2015 par le PACTE, programme d'accompagnement des professionnels, permet, en concertation avec l'ensemble des acteurs de la filière, la publication de carnets de chantiers pour un suivi pédagogique et opérationnel sur chacun des chantiers du territoire.

└ Un engagement volontaire des acteurs en faveur de la qualité



Pour mieux identifier les professionnels de la rénovation et de la performance énergétique, le ministère en charge du logement et de l'écologie a lancé, conjointement avec l'ADEME, la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). Cette mention RGE constitue un signe de qualité et une référence pour le ménage, indispensable pour l'obtention des aides publiques de l'État aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements. À compter du 1^{er} juillet 2014 pour l'éco–prêt à taux zéro

(éco–PTZ), du 1^{er} janvier 2015 pour le crédit d'impôt transition énergétique (CITE, anciennement CIDD) et du 1^{er} juillet 2015 pour les CEE, les entreprises et artisans réalisant les travaux doivent être reconnus RGE. Par ailleurs, le dispositif RGE a été enrichi d'un volet concernant les professionnels de la maîtrise d'œuvre (bureaux d'études, économistes de la construction...), à travers le lancement d'une mention RGE Études. Le RGE concernera l'Outre–mer à partir du 1^{er} octobre 2015.

Pour retrouver un professionnel qualifié et certifié RGE, rendez–vous sur l'annuaire des entreprises RGE accessible sur le site www.renovation-info-service.gouv.fr



└ Les plateformes PRAXIBAT®

Le programme PRAXIBAT® de l'ADEME vise à répondre à un besoin de formation autour du bâtiment économe en énergie en mettant à disposition des apprenants de la filière du bâtiment (lycéens, apprentis, demandeurs d'emploi en formation ou en reconversion, salariés ou artisans en formation continue) les ressources techniques et pédagogiques nécessaires concernant des champs de développement des compétences définies par le Grenelle de l'Environnement. Il couvre sept domaines technologiques prioritaires dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables :

- performance énergétique des parois opaques (niveau BBC ou passif) dont étanchéité à l'air ;
- renouvellement d'air (ventilation : VMC double–flux...) ;
- éclairage économe et performant ;
- bois énergie (appareils indépendants et chauffage central à eau chaude) ;
- solaire thermique ;
- solaire photovoltaïque ;
- pompes à chaleur (sauf air/air).

Le programme repose sur un dispositif complet comprenant des plateaux techniques conçus pour un apprentissage au plus près de la réalité, des modules de formation thématiques homogènes sur le territoire, des formateurs et des experts métiers rompus à la pédagogie active.

80 plateaux techniques existent aujourd'hui, et sont constitués :

- de plateaux techniques équipés pour répondre aux besoins de travaux pratiques (bancs ou cellules de mise en œuvre) ;
- d'équipements pédagogiques (salle de cours, éclatés de parois, matériel de mesure, matériauthèque, etc.) ;
- de ressources humaines, internes et externes à la structure, formées à la diffusion du programme de formation PRAXIBAT® ;

Fin novembre 2014, 290 formateurs plateaux avaient été habilités sur l'ensemble du territoire.

<http://formations.ademe.fr/135-PRAXIBAT.html>

└ Le réseau BEEP

Dans le cadre de partenariats régionaux et avec le soutien de l'ADEME, les centres de ressources BEEP ont été créés progressivement durant les années 2000 pour contribuer à doter le secteur des compétences indispensables face aux immenses défis énergétiques et environnementaux à relever.

Ils ont notamment pour mission d'alimenter les professionnels en informations fiables, de collecter et valoriser les bonnes pratiques et les retours d'expériences, et inciter au partage et à l'action pour les aider à monter en compétence.

Structuré par l'ADEME fin 2009, le réseau BEEP vise à créer une dynamique commune d'échanges et de collaborations entre ces centres de ressources régionaux, avec l'aide de réseaux nationaux attelés aux mêmes tâches : l'association HQE et le collectif Effinergie. Les contributions des centres BEEP sont multiples, et démontrent leur capacité à assister les professionnels dans la mutation de leurs pratiques.

▬ Mise à disposition d'une AMO par l'Anah pour l'animation des professionnels

Les D(R)EAL ont sous leur responsabilité l'animation des réseaux professionnels du bâtiment. Cette mission consiste à :

- identifier des contacts au sein des fédérations locales représentantes des différentes catégories de professionnels (maîtres d'ouvrages publics et privés, maîtres d'œuvre, entrepreneurs, artisans) ;
- mettre en place un réseau de ces contacts, formalisé physiquement, en tant que de besoin, par des réunions destinées à partager l'information descendante et remontante ;
- participer, en tant qu'intervenant, aux réunions de professionnels organisées par les fédérations.

Afin d'accompagner les D(R)EAL pour la constitution et l'animation d'un réseau, l'Anah a lancé un marché à bons de commande d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Si besoin, une D(R)EAL peut donc faire appel à ce prestataire, en particulier pour la mise en place d'animation régionale ou locale des acteurs de la rénovation énergétique. L'Anah apporte un appui méthodologique à la création de cette animation et met à leur disposition son expertise.

▬ Les AMI Bâtiment 2014 de l'ADEME

Ces Appels à Manifestation d'Intérêt ont pour objectif d'innover dans la rénovation vers les bâtiments du futur, et s'articulent autour de quatre axes :

- Axe 1: Pré-industrialisation et solutions packagées pour la rénovation ;
- Axe 2: Dématérialisation et numérique ;
- Axe 3: Solutions bois construction et matériaux biosourcés ;
- Axe 4: Plateformes technologiques pour l'innovation bâtiment.

Deux types de financements sont proposés pour les entreprises :

- les aides partiellement remboursables : elles sont réservées aux partenaires dont les coûts éligibles et retenus seront supérieurs à 1M€. L'ADEME utilisera alors des taux d'aide variant entre 25% et 60%, en fonction du type d'entreprise et de la nature du projet (collaboratif ou non) ;
- les subventions : elles sont réservées aux partenaires dont les coûts éligibles et retenus seront inférieurs à 1 M€. Les taux d'aides seront alors réduits entre 15% et 40%.



Au niveau local

▬ Les annuaires de professionnels qualifiés

Des annuaires de professionnels locaux qualifiés peuvent être créés et mis à jour régulièrement afin de constituer une base de contacts pour les particuliers et les structures d'accompagnement. Afin de faciliter la mise à jour et l'accessibilité, il est recommandé de mettre cet annuaire en ligne. En plus des informations « classiques » trouvées dans les annuaires, les types de prestations proposées, certification voire exemples de réalisation peuvent être mis en avant.

À titre d'exemple, le Conseil Régional de Franche Comté a conventionné une vingtaine de bureaux d'étude auxquels les particuliers peuvent faire appel pour leurs audits énergétiques. De même, un réseau de diagnostics, d'entreprises du bâtiment et d'artisans sensibilisés et formés aux économies d'énergies est mis en relation avec les ménages via la plateforme web Tinergie de Brest Métropole Océane. Les artisans et entreprises peuvent être référencés gratuitement dans le dispositif dans la mesure où ils réalisent un minimum de quatre jours de formation sur l'approche globale de la rénovation énergétique.

Parler des conventions avec les professionnels qualifiés type Région Alsace ou Franche Comté qui ont conventionné avec des BET, ou Tinergie avec les entreprises.

▬ La création de groupements de professionnels complémentaires

Les collectivités locales peuvent favoriser la mise en réseau de professionnels du secteur de la rénovation énergétique pour proposer aux particuliers des offres de travaux coordonnés avec des professionnels complémentaires intervenant à différents stades d'un projet. Les collectivités peuvent faciliter la création de ces groupements, qui permettent de mettre en relation les particuliers et les professionnels via un interlocuteur unique.

▬ L'utilisation des ressources locales via le développement d'une filière d'écoconstruction

Si les ressources du territoire le permettent, il est possible d'envisager la création d'une véritable filière locale d'écoconstruction allant de la production du matériau et son conditionnement jusqu'à sa mise en œuvre. Ce type d'initiative représente une véritable opportunité économique pour le territoire en générant une dynamique partenariale et de filières courtes.

Afin de structurer une filière totale d'éco-construction, il est important de travailler sur les différentes étapes de la filière, de la production à la mise en œuvre. Trois axes de travail peuvent être développés : la production de matériaux locaux, l'accompagnement des entreprises et l'optimisation du bâti local (mise en œuvre dans les constructions et rénovations sur le territoire). Ce dernier axe est indispensable, les artisans ne s'impliquant dans de telles démarches que s'ils constatent de réels débouchés possibles. Ces filières reposent sur la création et la structuration d'un réseau regroupant l'ensemble des acteurs concernés par le sujet, impliquant notamment des acteurs du monde agricole, pour une approche globale sur un territoire.

DORéMI en Biovallée

“ Le dispositif DORéMI donne à chacun une expertise dont nous n'aurions pas pu disposer seul et lorsque j'explique à des clients que je fais partie d'un groupement et que nous travaillons à l'amélioration globale de la performance énergétique de leur maison, le retour est excellent ”

Philippe Bompard
artisan maçon depuis 30 ans.
Pilote de groupement
DORéMI.

Le projet en chiffres :

- > **7** groupements impliquant **38** entreprises ont été formés
- > L'objectif est de multiplier par **6** le nombre de groupements d'ici **2020** pour rénover **600** maisons par an.
- > Réduction du coût de la rénovation globale d'une maison individuelle de **600-700 € TTC/m²** à **380- 480 € /m²**. (Au-delà de 400€TTC/m² les particuliers ne s'engagent pas dans des travaux de rénovation énergétique).

Le projet et ses points forts

Le Projet DORéMI, Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles, accompagne la structuration d'une offre de rénovation performante et globale par des groupements d'artisans, pour qu'ils puissent faire des préconisations et des réalisations de qualité à coût maîtrisé.

L'objectif visé est une consommation de chauffage de 50kWh/m²/an en moyenne. L'offre repose sur une approche de la rénovation énergétique en une seule fois et à coût maîtrisé. La plateforme DORéMI propose des modules de formation aux artisans et accompagne les propriétaires pour le montage financier de leur projet.

En Biovallée, un tiers des consommations énergétiques sont dues au logement, le parc est composé à 80% de maisons individuelles, majoritairement d'avant 1975, et occupées par des propriétaires à faibles revenus. Avec une force vive de 500 artisans, le projet de rénovation énergétique des maisons grâce à la mobilisation des professionnels est apparu comme une évidence.

Zoom sur la formation de groupements d'artisans

Le projet repose sur plusieurs modules de formations proposés aux artisans qui ont, a minima, déjà suivi les formations FEEBAT :

- > le premier module, session de formation en salle, apporte des enseignements sur les points de vigilance techniques liés à la rénovation BBC et sur l'organisation en groupement, la démarche commerciale et la nécessité de travailler sur la maîtrise des coûts. Le centre de formation Néopils-CCI propose également des maquettes pour que les artisans puissent apprendre les bons gestes ;
- > les modules suivants se déroulent sur chantiers réels et en groupements ;
- > le deuxième module consiste, pour chaque groupement, à élaborer une offre de rénovation globale et coordonnée pour une rénovation d'un niveau BBC pour quatre projets réels ;
- > lors du troisième module, sur la base de l'offre proposée par le groupement, les ménages contractualisent avec chacun des corps de métiers pour leur projet de rénovation globale. Le formateur DORéMI les appuie pour la mise en œuvre sur chantier.

Grâce à ces formations, les professionnels du bâtiment apprennent à utiliser les Solutions Techniques de Référence qui leur permettront de choisir les éléments techniques à mettre en œuvre sur chaque projet et maîtrisent ainsi la logique de la rénovation à faible consommation.





Mise en place d'une filière d'Ecoconstruction

“ *Le Sud Touraine est reconnu comme un véritable laboratoire en matière d'écoconstruction* ”

Pierre LOUAULT
président de la CCLD

Le projet en chiffres :

- > Objectif de toucher **10%** des travaux concernés, soit **2** constructions neuves et **73** rénovations par an les premières années

Le projet et ses points forts

Le projet de mise en place de la filière locale va du champ au bâtiment habité et se structure en trois axes de travail :

- > conception et fabrication d'agro-matériaux locaux ;
- > accompagnement des entreprises du bâtiment (mise en réseau, formations, démonstrateurs, etc.) ;
- > amélioration des bâtis du territoire, aussi bien publics que privés, en construction comme en rénovation.

Ainsi, des entreprises locales seront logiquement à même d'installer des matériaux produits localement, s'adaptant aux particularités constructives locales (respect des matériaux existants, notamment pierre de tuffeau, et des caractéristiques architecturales locales).

Les objectifs sont de différents ordres :

- > aider au développement des entreprises locales et de leurs savoir-faire ;
- > créer des emplois locaux, en participant à la formation voire à l'insertion des personnes en difficultés ;
- > participer à la réduction de consommation d'énergie et de gaz à effet de serre, tout en offrant des bâtiments sains.

Zoom sur la mise en place d'un pôle éco-construction : production de matériaux locaux en partenariats avec les agriculteurs

À Beaulieu-lès-Loches, un projet partenarial est en train d'être mis en place afin de créer un lieu moteur dans l'incitation à la rénovation énergétique.

Il remplira trois fonctions :

- > un pôle de compétence agro-matériaux/écoconstruction qui devrait regrouper à terme différents métiers (architecte, organismes de conseil, entreprises artisanales...) afin de répondre de façon globale aux attentes des clients et de créer une émulation ;
- > un lieu de formation pour les entrepreneurs du bâtiment, ouvert à divers organismes de formations, qui dispensera des formations RGE «Reconnu Garant de l'Environnement» type FEEBAT, des formations généralistes et des formations techniques sur des matériaux ou des équipements. Elles s'adresseront aux professionnels du bâtiment, entrepreneurs comme salariés, issus de l'artisanat ou de l'ingénierie du bâtiment ;
- > un démonstrateur, accessible aussi bien aux professionnels qu'au grand public, mettant en avant des solutions techniques constructives, essentiellement à base d'agro-matériaux.

Les retombées attendues sont la création d'emplois non délocalisables (environ 40), l'amélioration des bâtiments existants, et la création d'une valeur ajoutée forte sur le territoire.



À retenir

4 CLÉS POUR MOBILISER LES PROFESSIONNELS

- 1. Stimuler** la demande des particuliers et créer les conditions d'une relation de confiance avec les professionnels
- 2. Orienter** une partie de sa communication vers les professionnels du territoire
- 3. Mobiliser** les professionnels en réseau, de façon virtuelle ou autour d'une plateforme physique
- 4. Accompagner** les professionnels dans leur montée en compétences grâce à une offre de formation adaptée à leurs besoins



Ils participent au Club des initiatives locales pour la rénovation énergétique

LES COLLECTIVITÉS (Par région)

Alsace

Conseil général du Bas Rhin
Communauté d'agglomération Mulhouse Alsace Agglomération
Parc naturel régional des Vosges du Nord

Aquitaine

Conseil général de la Dordogne
Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées
Communauté d'agglomération du Libournais
Ville de Bordeaux
Communauté d'agglomération du Val de Garonne
Syndicat mixte Interterritorial du Pays du Haut Entre deux Mers (SIPHEM)
Ville de Bayonne
Communauté de communes Tarn & Dadou

Auvergne

Conseil général de l'Allier

Basse-Normandie

Ville de Caen
Pays d'Alençon
Conseil Régional de Basse-Normandie
Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Bourgogne

Communauté d'agglomération de l'Auxerrois
Communauté de communes entre Somme et Loire
Communauté de communes du Grand Autinois Morvan
Grand Dijon
Conseil général de Saône et Loire

Bretagne

Vannes Agglo
Pays de Saint-Brieuc
Pays de Pontivy
Communauté de communes de Loudéac

Centre

Communauté de communes Loches Développement
Communauté d'agglomération Castelroussine
Ville de Préveranges

Champagne Ardennes

Reims Métropole

Corse

Collectivité territoriale de Corse
Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien

Franche-Comté

Conseil Régional de Franche-Comté
Conseil général du Jura

Haute-Normandie

Communauté d'agglomération Dieppe Maritime
Communauté de communes Caux Vallée de Seine
Communauté d'agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe (CREA)

Île-de-France

Ville de Paris
Syndicat d'agglomération Nouvelle de Sénart
Communauté d'agglomération de Marne et Chanteraine
Ville de Puteaux
Ville de Rueil Malmaison
Conseil Régional d'Ile de France
SEM Energies Posit'if

La Réunion

Conseil Régional de la Réunion

Languedoc-Roussillon

Perpignan Méditerranée Communauté d'Agglomération
Conseil Régional du Languedoc-Roussillon
Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée

Limousin

Communauté de communes de Ventadour
Communauté d'agglomération de Brive
Conseil général de la Creuse

Lorraine

Communauté urbaine et Humaine du Grand Nancy
Pays de la Déodatie
Pays de Commercy
Savecom

Midi–Pyrénées

Parc naturel régional des Grands Causses
Ville de Lannemezan
Pays de l'Albigeois et des Bastides
Conseil régional et collectivités Midi–Pyrénées
Conseil général du Tarn
Communauté de communes Tarn & Dadou
Communauté de communes Cere et Dordogne
Conseil régional de Midi–Pyrénées

Nord Pas–de–Calais

Ville de Lille
Communauté urbaine de Lille
Conseil Régional de Nord Pas–de–Calais
Communauté d'agglomération de Cap Calaisis
Pays de Lys Romane
Lille Métropole
Pays de Lys Romane
Conseil Régional de Nord Pas–de–Calais

Provence–Alpes–Côte–d'Azur

Conseil Régional Provence–Alpes–Côte–d'Azur
Pays d'Aix
Conseil Général du Vaucluse
Ville de Lambesc
Ville de Cannes
Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis

Pays de la Loire

Nantes Métropole
Communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et Estuaire (CARENE)
Communauté de communes du Pays des Herbiers

Picardie

Conseil général de l'Aisne

Poitou–Charentes

Syndicat Mixte du Pays Mellois

Rhône–Alpes

Communauté d'agglomération de Saint–Etienne
Valence Romans Sud Rhône Alpes
Ville de Villeurbanne
Communauté d'agglomération d'Annemasse – Les Voirons
Association de communautés de communes Biovallée
Communauté de communes des Hauts du Lyonnais
Ville d'Annecy
Grenoble Alpes Métropole
Pays Ardèche Verte
Annemasse Agglomération

LES AUTRES MEMBRES

ANIL
ANAH
ADEME
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM)
CINOV
Association française des banques
Conseil National de l'Ordre des Architectes (CNOA)
Fédération Française du Bâtiment (FFB)
Association des Responsables de Copropriété (ARC)
Assemblée des Départements de France (ADF)
Assemblée des Communautés de France (AdCF)
Association des Maires de France (AMF)

Association des Régions de France (ARF)
ORDRE DES ARCHITECTES
France Nature Environnement
Fondation Abbé Pierre
Comité de Liaison Energies Renouvelables (CLER)
Croix rouge française
FLAME
AT Entreprise et pauvreté
Habitat & Développement
SOCIÉTÉ OZONE
FEDERATION DES PACT
Fédération des EPL
Pact Isère 38 Grenoble Alpes métropole
PACT Habitat et Développement Ardèche
AMORCE
ACT Habitat
ARCENE BASSE-NORMANDIE
Forum des politiques de l'Habitat Privé
AEF Habitat et Urbanisme
ADIL 36
ATEMA Conseil
GIP Pays d'Alençon
atema conseil
ENERGIE PERSPECTIVE
ALEC Grenoble
Ener'gence
Arcadial Production
Agence de développement économique et d'urbanisme Quimper Cornouaille
développement
ENERGIE PERSPECTIVE
CRMA Paca
GDF-Suez

Sigles	Significations
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADIL	Agence départementale pour l'information sur le logement
ALE	Agence locale de l'énergie
ALEC	Agence locale de l'énergie et du climat
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
AMO	Assistance à maîtrise d'ouvrage
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANIL	Agence nationale pour l'information sur le logement
ARS	Agence Régionale de Santé
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BE	Bureau d'Etude
BET	Bureau d'Etude Technique
CA	Chambre d'Agriculture
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
CCI	Chambre du Commerce et de l'Industrie
CDC	Caisse des Dépôts et Consignations
CEE	Certificat d'économie d'énergie
CG	Conseil Général
CIDD	Crédit d'Impôts Développement Durable
CITE	Crédit d'Impôt Transition Energétique
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CR	Conseil Régional
DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)
DGI	Direction Générale des Impôts
DOM	Département d'outre-mer
DORÉMI	Dispositif Opérationnel de Rénovation énergétique des Maisons Individuelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EIE	Espace Info Energie

EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
FAFCEA	Fonds d'Assurance Formation des Chefs exerçant une activité Artisanale
FEEBAT	Formation aux économies d'énergies des entreprises et artisans du bâtiment
FFB	Fédération Française du bâtiment
FILOCOM	Fichier des Logements par Commune
IFOP	Institut français d'opinion publique
ITE	Isolation thermique pour l'extérieur
LMCU	Lille Métropole Communauté Urbaine
MOE	Maîtrise d'œuvre
MSA	Mutuelle Sociale Agricole
OAP	Orientation d'aménagement et de programmation
PACT	Protection Amélioration Conservation Transformation de l'habitat
PBD	Plan Bâtiment Durable
PCET	Plan Climat Energie Territorial
PIG	Programme d'Intérêt Général
PLH	Plan Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PREH	Plan de Rénovation Energétique de l'Habitat
PRIS	Point Rénovation Info Service
PTZ	Prêt à Taux Zéro
RAGE	Règle de l'Art Grenelle Environnement
RGE	Reconnu Garant Environnement
SEM	Société d'Economie Mixte
SLIME	Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie
SRCAE	Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie
TECV	Transition Energétique pour la Croissance Verte
TPN	Tarif de Première Nécessité
TSS	Tarif Spécial de Solidarité
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VMC	Ventilation Mécanique Contrôlée

POUR ALLER PLUS LOIN

Retrouvez l'ensemble des présentations et des comptes-rendus du Club des initiatives locales pour la rénovation énergétique sur l'Extranet :
<http://extranet.club-renovation-energetique.developpement-durable.gouv.fr/>



identifiant : clubrenovationenergetique
 Mot de passe : initiativeslocales

Crédits :
 MEDDE-MLETR/DGALN/DHUP/QC
 Conception, rédaction, réalisation :
 BearingPoint - Etat d'Esprit

Février 2015



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme
et des paysages

Sous-direction de la qualité et du
développement durable dans la construction

92055 La Défense cedex

www.territoires.gouv.fr - www.developpement-durable.gouv.fr